

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

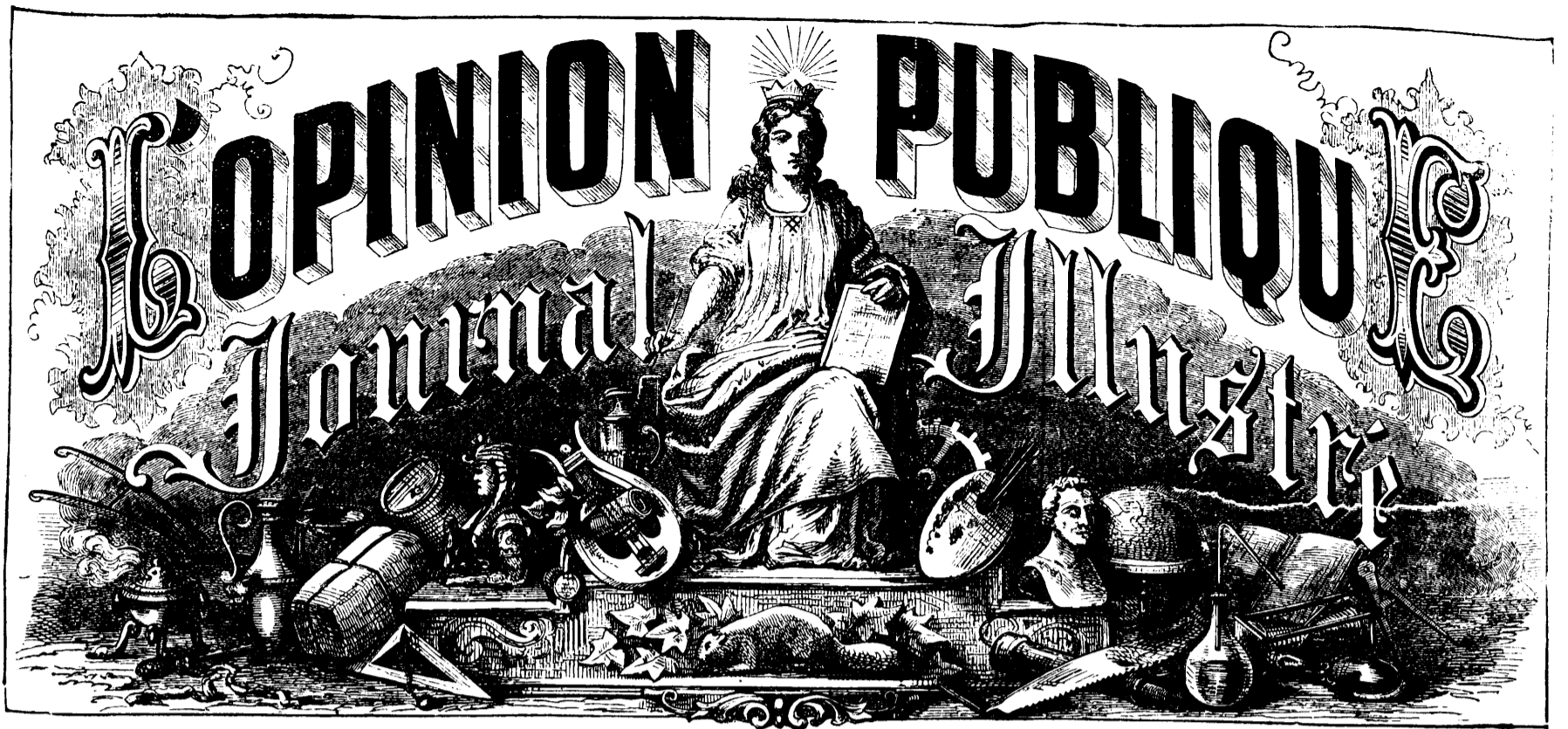
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. IV.—No. 29.

MONTREAL, JEUDI, 17 JUILLET, 1873.

{ ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

EXPLICATION.

Le dernier No. de *L'Opinion Publique* contenait l'entre-filet suivant :

" Testament de Sir George."

" Le Canadien dit que le testament de Sir George est une tache sur sa mémoire. Nous sommes de son opinion et nous publierons ce testament dans notre prochain numéro."

Cet entre-filet n'est pas l'expression de notre opinion. Nous nous sommes fait un devoir de nous abstenir d'apprécier le testament qui fait tant de bruit, quoique nous soyons en possession de renseignements qui nous justifieraient de déclarer que d'un côté l'on a trop parlé de ce testament et que de l'autre l'on n'en a pas dit assez.

J. A. MOUSSEAU.

UNE VERTU EN PEINE.

M. Cauchon, qui veille avec sollicitude sur la caisse publique et sur celle de quelques particuliers, a des inquiétudes mortelles à notre endroit. Il s'excite jusqu'à l'indignation vertueuse à la seule pensée que nous ayons pu être au nombre de "ces jeunes avocats français" dont Sir Hugh Allan se vante d'avoir subventionné les journaux pour préparer le sentiment public sur la question du Contrat du Pacifique.

Et il se demande, avec cette politesse exquise qui n'a d'égale que sa mine élégante, s'il est bien vrai que "la caricature Mousseau" a reçu de cet argent?—Non, M. Cauchon, nous n'avons rien reçu. Nous n'avons encore jamais vendu notre plume ni volé personne, —ni corporations, ni gouvernements, ni particuliers. Cela dépend probablement de ce que nous n'avons pas encore votre valeur morale ni votre longue expérience du métier.

Maintenant, M. Cauchon, nous allons vous donner un petit conseil; il nous semble que notre bonne volonté à dissiper vos craintes à notre égard nous donne ce droit: devenez poli, cessez ce langage de crocheteur, ces injures sottes sur la taille et la personne de vos adversaires; votre chute vous a rendu hideux; votre genre de polémique, si vous le continuez, vous couvrira de ridicule. Quand on porte votre nom, votre physique et vos antécédents, on devrait au moins être modeste et ne pas s'aventurer sur un terrain où tous les avantages sont contre vous. M. Cauchon parlant de mine ou de malhonnêteté! mais c'est le bossu, le nain vantant sa haute et belle taille; c'est Harpagon criant au voleur.

J. A. MOUSSEAU.

LES ETAPES D'UN CONSCRIT.

VEILLÉE AU BIVOUAC.

(Suite et fin.)

A six heures je prenais mon rang sur le champ de Mars, au milieu de cinq à six cents jeunes gens, costumés de toutes les façons: en blouse, en paletots, chapeaux de feutre et de paille, casquette, bonnets de coton bleu; des bottes, des souliers; toute la friperie était représentée. Beaucoup, au lieu du sac, avaient emmanché au bout de leurs batons, un mouchoir lié aux quatre coins contenant un peu de linge; quelques-uns avaient les yeux rouges et le teint pâle; mais la majorité était joyeuse. Les officiers de recrutement firent l'appel et nous classèrent par ordre de corps et d'armes. Je me trouvais le numéro 1er de 29 gars destinés, comme moi, à revêtir la tunique verte. A six heures un quart un roulement de tambour annonça

l'arrivée du général et de son aide de camp. Nous ouvrimmes les rangs et cet officier général passa rapidement au milieu de nous, puis il nous fit former le cercle et nous adressa un discours guerrier destiné à nous dorer la pilule et à nous inculquer, dans la mémoire, ce principe éternel et immuable, à savoir: "que le soldat français doit garder son drapeau ou périr avec; que le bâton de maréchal est dans chaque giberne, que l'obéissance aux chefs est le premier devoir," et un tas de fariboles que je ne me rappelle plus.

A 7 heures nous rompions les rangs et nous filions, nous autres chasseurs, pour Orléans! Un vieux sergent, à cheveux gris, décoré, nous conduisait avant l'appel. Je l'avais entraîné chez le mastroquet (marchand de vin) où je lui avais payé un café; il faut toujours arroser le gosier de ces gaillards-là si on veut être bien reçu en arrivant. En qualité de No. 1er je l'avais à côté de moi pendant la marche. Il comptait 15 ans de service et trois campagnes. Ses petits yeux noirs, perçants, ne laissaient rien échapper; sa parole brève et sonore vous entraînait dans les oreilles comme un coup de clairon. Il n'était pas tendre c'est vrai, surtout pour les trainards, mais son équité ne laissait rien à désirer.

A une lieue d'Amiens, notre sergent nous cria halte! et enflant sa voix: "Conscrits! à droite et à gauche formez le cercle; nom d'un tonnerre! je ne veux pas que nous arrivions au bataillon comme des pékins qui se promènent et comme des cornilles qui abattent des noix; en conséquence et pour lorsse, voici l'ordre du jour: attention au commandement!"

"Pendant la marche, tout un chacun sera libre d'avancer les pattes comme il l'entendra; à condition que le compas soit toujours bien ouvert; ceux qui le fermeront trop, ce qui signifie les trainards, seront notés et punis d'une garde hors du camp et d'une corvée subséquente à l'occase...! arrivés là-bas! je m'en charge. Dans le 3ème bataillon des vitriers, ceux qui ont des rhumatismes ou les envoie à ces fainéants de pantalons rouges, avec les propres à rien. Je vous apprendrai à chaque étape, pendant une heure, à marcher au pas gymnastique et à redresser vos cerceaux (le dos). Par ainsi la chose est bien entendue, bien comprise? que je puisse dire, en arrivant comme autrefois le Petit Tondou: Soldats, je suis content de vous!"

"Rompez les rangs; marche à volonté par file d'étape, en avant... arche!"

Nous avions six lieues à faire pour atteindre la bourgade où nous devions coucher, et la feuille de route du sergent lui ordonnait de régler la marche du détachement à raison de une lieue et un quart à l'heure, au minimum; mais cette vieille *Brisque* ce serait cru déshonoré s'il s'était renfermé dans les limites fixées et nous sommes toujours arrivés, à l'étape, près d'une heure avant celle indiquée.

Pour en revenir à nos moutons:

Au commandement de notre chef nous nous formâmes sur deux rangs en colonne et, ouvrant les rangs, nous emboîtâmes le pas l'un derrière l'autre de chaque côté de la route de façon à laisser celle-ci entièrement libre pour la circulation des voitures. Notre sous-officier marchait seul au milieu, comme un général, pour surveiller la colonne. A peine en marche il se retourna, et nous cria:

—Enfants! pour charmer les ennus de la route et vous la faire paraître plus courte il s'agit de causer, chanter, siffler, et rire. Je ne veux pas voir de bouches closes, ça ne vaut rien pour la santé! Allons, allons! un chanteur de bonne volonté, nous répéterons le refrain en chœur, et en mesure, pour régler le pas. Pour vous prouver que les chefs doivent toujours montrer l'exemple et marcher en tête, c'est moi qui commencerai la musique!

Il est de fait que nous avalâmes nos quatre premières lieues sans y penser; les chansons, les rires, les quolibets se succédaient sans interruption.

Arrivés à la grand'halte, nous nous assimes sur les bords de la route, chacun prit dans son sac ou dans son mouchoir, un morceau de pain, dans sa gourde une bonne goutte et vingt minutes après nous repartions.

Mais ce repas avait bien modifié l'allure des conscrits. Le sang, en se refroidissant, avait engourdi les jambes et les mauvais marcheurs commencèrent à gémir et à traîner la quille.

Le sergent nous avait dit qu'il conférerait la garde de *caporal postiche*, au meilleur marcheur, et que cette faveur serait d'un grand poids pour l'avancement.

Mon amour-propre se trouvait déjà excité par le hasard qui m'avait placé à la tête du détachement. Je fis tous mes efforts pour alléger mon pas, et bien que la fatigue commençât à rendre mes pieds très sensibles je me raidis contre la douleur et j'en-

tamai avec notre chef une conversation sur les divers exercices auxquels on soumettait les Chasseurs de Vincennes.

Enfin à un détour de la route, nous aperçûmes une assez grande agglomération d'habitations. C'était notre étape! Une distance d'une demi-lieue nous en séparait encore; à cette vue, toutes les têtes se redressèrent, les plus fatigués firent un effort pour allonger le pas.

Mes pieds étaient couverts de grosses ampoules, et à chaque secousse il me semblait marcher pieds nus sur du gravier; je ne sentais plus les articulations tant elles étaient gonflées, mais, l'orgueil me soutenait et quelques grimaces involontaires trahissaient, seules, mes souffrances; je conservais mon rang et ma taille était aussi droite qu'au départ, le sergent m'observait du coin de l'œil et souriait, malicieusement, à chaque froncement de sourcils que provoquait une douleur plus violente.

Nous atteignîmes la première maison du bourg. Le sergent commanda: halte!—nous fit secouer la poussière qui couvrait nos vêtements, et, formés en colonne nous nous dirigeâmes vers la grand'place, où nous devions recevoir nos billets de logement et la distribution du pain.

Une centaine de personnes assistaient à notre arrivée. Le secrétaire de la Mairie nous attendait, et dès que notre sergent nous eut fait mettre en rang de bataille, il vint le complimenter et lui donner ses instructions. Notre chef me fit sortir des rangs, et me dit: "Pataud, tu vas prendre deux hommes avec toi, et te rendre chez le boulanger, que monsieur va t'indiquer, pour prendre le pain destiné à nos hommes. Dépêche-toi, que nous allions nous rafraîchir et arroser tes galons de *caporal postiche*. Tiens, voilà le reçu du pain; ne te laisses pas voler par le mitron."

J'accroplis ma mission sans difficulté et je distribuai les munitions de bouche et les billets des logis sous la surveillance du chef.

Nous devions être réunis sur cette place le lendemain matin à 6h.; le sergent logeait chez le secrétaire de la Mairie; celui-ci m'engagea à venir partager le dîner dès que j'aurais procédé à ma toilette. J'acceptai et me rendis avec un camarade à la demeure indiquée sur notre billet.

Notre hôte, habitait à l'extrémité de la grand'rue, il exerçait la profession de cordonnier; je me souviens plus de son nom. Quand je lui présentai le billet et qu'il lut: "A loger deux hommes pendant un jour," il grogna quelques mots que je compris à peine, mais où dominaient pas mal de jurons. Comme il n'en finissait pas et que j'avais hâte de me déchausser, je lui demandai de nous indiquer de suite la chambre qu'il nous destinait: "Une chambre! vous irez à l'auberge; je n'ai pas de logement de trop; tenez, voilà 20 sous pour vous deux."

"Vous vous trompez, monsieur, lui dis-je, nous avons droit d'après la loi, à vingt sous par homme lorsque nous ne recevons pas le logis."

"Je ne vous donnerai pas un centime avec, f... la paix."

"Eh bien, vous allez venir avec nous vous expliquer à la Mairie, ou bien nous restons ici. C'est abominable de marcher vingt sous à deux pauvres b... qui tombent de fatigue et de les trimballer ainsi pendant deux heures. Allons venez, et que ça finisse!"

Lorsqu'il vit que je le prenais sur ce ton-là, il fouilla dans sa poche et en tira une seconde pièce de vingt sous qu'il me donna brutalement. Il nous fallut retourner sur nos pas, car l'auberge se trouvait sur la place du village.

Quand j'ôtai mes souliers, mes chaussettes étaient ensanglantées, les ampoules avaient crevé et toute la plante des pieds à vif. Je me rappelai heureusement le conseil que m'avait donné avant de partir, un vieux militaire; je demandai deux œufs, je battis les blancs avec du savon et de l'eau de vie. J'entourai mes pieds de ce liquide et le bien-être que j'éprouvai fut si rapide que deux heures après, je ne ressentais presque plus de douleur.

Le lendemain à 6h., tout notre détachement était réuni et nous filions de nouveau vers Orléans.

Aucun incident ne signala la route. Mais le plus drôle fut notre arrivée à la caserne occupée par le bataillon de dépôt. Imaginez-vous....

Pataud n'eut pas le temps d'achever sa phrase, un coup de clairon sonnait Aux armes! venait de retentir; nous nous levâmes précipitamment et courûmes aux faisceaux. Cinq minutes après nous prenions le peu gymnastique pour aller renforcer la garde de l'Assemblée législative.

J. BOYER.

Montréal, 1er juillet 1873

Ce qui suit est une traduction admirable d'une poésie composée par le lieutenant Patten, de l'armée américaine. Le col. Patten est le beau-père de M. S. Chapleau, frère de l'hon. Solliciteur-Général. C'est un homme instruit, un officier distingué et un poète d'un talent original plein de verve et d'énergie.

Cette réponse du *Séminole*, l'une des tribus sauvages les plus féroces de l'Amérique, est faite aux blancs qui lui font des propositions de paix.

LA RÉPONSE DU SÉMINOLE.

Feu de partout! Lancez vos colonnes serrées :
Je ne courrai pas mon front ;
Sur ce bras libre et fier vos chaînes excrées
Jamais plus ne s'imprimeront !
Aux nuages du ciel j'ai dérobé leur foudre,
A mon tour ; et ce bras vainqueur
Va marquer dans le sang la trace de la poudre
Au pâle front de l'opresseur !

J'ai semé la terreur dans vos cités lointaines,
J'ai fait frémir vos cœurs souillés ;
J'ai scalpé vos guerriers et j'ai blanchi nos plaines
De tous leurs crânes dépouillés.
Vous m'offrez des traités, la paix ? — Votre offre est vaine ;
Je brave le visage blanc !
Tout le fer de ma lance est trempé dans la haine,
Mon cri de guerre est *Mort et sang* !

Défendez vos foyers ; le butin de la guerre,
Prenez-le! Moi, mon seul plaisir
Est de voir, tout sanglant et mordant la poussière,
L'homme blanc tomber et mourir !
Sa plainte, à mon oreille, est comme une harmonie,
Sa souffrance, un baume à mon cœur ;
Je savoure à longs traits toute son agonie
Quand il se tord dans la douleur !

Vous me traquez partout, comme un gibier farouche,
A travers fleuves et forêts ;
Partout, j'ai devant moi la menaçante bouche
Et les pointes de vos mousquets.
Moi seul, comme un guerrier, du haut de ma colline
Avec ma fière lance au poing,
Je tiens contre vous tous, ferme ; et ma carabine
Vous dit : N'avancez pas plus loin !

Vous voulez dévaster mon wigwam solitaire ?
Je l'ai moi-même incendié ;
Egorger devant moi mes enfants et leur mère ?
Leur fraîche tombe est sous mon pied !
Vous voulez par la faim me réduire, sans doute,
Impuissants sur ceux que j'aimais ?
— Je vis de haine : c'est un pain dur, mais je doute
Qu'il vienne à me manquer jamais !

Oui, mon cœur tout entier jette sur vous sa haine,
Mes yeux vous lancent leur mépris !
Jusqu'au dernier soupir de ma mourante haieine,
Je vous brave et je vous maudis !
Vous demander quartier ? — Jamais ; et ma vengeance,
Jamais vous ne la compterez !
Je veux de votre sang faire une mer immense :
Avec moi vous y tomberez !

N. LEGENDRE.

CAUSERIES.

L'heure de la vacance a sonné : la joie est générale, alléluia ! La loi du travail, quoi qu'on en dise, n'est pas une loi absolue, inexorable. Seulement, ce qu'il y a de bien certain, c'est que pour se reposer, il faut auparavant avoir travaillé, autrement le repos, quand il est continué, devient lui-même une lassitude, un travail permanent, une fatigue continuelle, un poids, un fardeau qui conduit inévitablement à la tristesse, à l'ennui, à l'abandon de soi-même, à une déplorable indifférence de toutes choses, à un malaise profond, et en fin de cause, au dégoût de la vie. Une âme dans cet état ne subit-elle pas de fait le plus dur et le plus âpre des labeurs : l'affaissement lent et progressif de soi-même. Ceci m'amène donc à dire qu'il ne peut y avoir que les gens laborieux et studieux qui puissent réellement sentir et goûter le repos, jouir des vacances ; car comme le dit un vieux proverbe que l'on nous répète souvent dans les collèges : " qui étudie bien, s'amuse bien." Deux mois l'an consacrés au repos de l'esprit et au délassement du corps, ce n'est pas trop. Certes, s'il y avait divergence à ce sujet, je dirais que la grande unité que les philosophes de tout temps ont rêvée, est absolument impossible, irréalisable, et que la discordance est innée chez les hommes. Mais paroles inutiles ! Tous tant que nous sommes, nous proclamons unanimement l'opportunité des vacances. Voilà toujours un point sur lequel tout le monde s'accorde. *Rara res !* Le fait est à noter, surtout dans un temps comme le nôtre où tout n'est que divisions, divisions dans les idées, divisions dans les principes, divisions dans les hommes, et que loin de tendre et de marcher vers l'union nous courons au contraire à la désunion.

Nul doute donc que cette trêve générale dans les affaires, tant intellectuelles que matérielles, ne rencontre l'approbation et les vœux de tout le monde. On a besoin de faire de ces petites haltes dans la vie abstraite, turbulente et épineuse des affaires ; il y faut des pauses, des suspensions, ne serait-ce que pour diversifier et briser l'uniformité, autrement l'esprit tomberait inévitablement dans une monotonie écrasante qui le menerait au dégoût et à l'ineptie. Continuellement en face des complications et des calculs, l'intelligence ne pourrait suffire, et comme le corps, elle a, elle aussi, besoin de repos.

Conformément à ces réflexions, chacun doit donc, si toutefois le cœur lui en dit, déposer pour quelque temps ses outils, mettre bas les armes du travail. La campagne, parée de tous ses plus magnifiques atours, nous tend tendrement les bras, le sourire sur les lèvres ; allons à elle.

Trêve à tout. Que l'homme de science interrompe pour quelque temps ses études ; que l'écrivain ferme son livre ; que l'avocat remette son enquête au prochain terme ; que l'étudiant quitte son cher et bien aimé ami, Pothier, après l'avoir, ça va sans dire, doucement et cordialement embrassé et serré dans ses bras. Enfin que chacun quitte ses anciennes amours

pour marcher vaillamment à de nouvelles conquêtes, n'en déplaise à mes aimables lectrices dont, au reste, quelques-unes d'entr'elles, j'en suis convaincu, ne seraient peut-être pas fâchées d'un changement. Hélas ! c'est le propre du cœur humain d'être changeant et variable presque à l'infini, l'uniformité lui pèse, et l'ennuie. C'est pourquoi, il faut l'avouer, les Pénélopes aussi bien que les Ulysse, en fait d'amour, sont extrêmement rares dans notre siècle. C'est à peine si on en trouve un sur cent. Ce qui ne manque pas, par exemple, ce sont les *Jasons amoureux*.

Quant à moi, infime et obscur petit causeur, je me réserve, lectrices et lecteurs, le droit de venir peut-être encore une fois vous ennuyer avant la fin des vacances. Du reste, vous le savez, les causeurs, comme les journalistes, n'ont jamais de trêve : ce sont des *Juifs errants*.

L'ordre du jour est donc de s'amuser, de se remettre des fatigues de l'année qui finit pour se préparer à celles de l'année qui commencera toujours assez tôt. Tout le monde est d'accord là-dessus : on a besoin de se récréer et de se délasser ; on a besoin de la campagne, de l'air frais, de l'ombre, de la fraîcheur, du parfum, pour nous faire oublier l'odeur enfumée des villes. Ma foi ici, c'est à y perdre l'olorat ! Il nous faut des plaisirs champêtres, des promenades sur le vert gazon, des excursions lointaines, des tours de chaloupes, le soir, à l'heure du crépuscule, le matin à l'aube du jour.

Tout cela est admis de tout le monde. Mais où aller ? Ah ! voilà la grande question ; voilà le nœud de l'affaire.

Je le devine, mille bouches ont déjà prononcé : Cacouna !
— D'autres : St. Léon !
— D'autres : Saratoga !
— D'autres : Chafalaya River !

Et moi j'ai dit : Beauharnois, *mon pays, mes amours*. Assurément, je n'oserais ici élever la voix contre la haute renommée et l'immense prestige qu'ont les places ci-haut mentionnées ; ce qui m'épouvante, c'est justement la vogue vertigineuse qu'elles ont. Il semble qu'on ne doive rencontrer là qu'une nuée de gandins, de blancs-becs, de petits-crevés, de jeunes muguets tout étincelants d'or et de pierreries qui, exercés dès l'âge le plus tendre aux saluts et aux révérences, s'escrient devant vous à tout instant et vous abiment constamment sous une grêle de politesses et de galanteries outrées, chose dont on se passe facilement à la campagne. Il y a des exceptions, bien entendu. On dira peut-être que je suis préjugé, mais au fait, je crois que toutes ces places sentent la ville à deux lieues à la ronde, et qu'elles ne sont rien moins que de petites cités rurales. Au reste à chacun son goût. Quant à moi, le mien est tout entier pour Beauharnois.

Voulez-vous savoir ce que c'est que Beauharnois ? Voici : Beauharnois est une belle petite ville, coquette, charmante, agréable, ayant un site magnifique et des environs encore plus magnifiques ; exerçant sur les étrangers une attraction irrésistible. Splendide oasis où rien ne manque : fraîcheur continuelle, parfum, air pur et salubre, charmants bosquets où les poètes et les amoureux y peuvent trouver leur compte, les uns pour faire de la poésie, les autres pour roucouler et soupirer leurs amours. Brise forte et vivifiante qui vous arrive continuellement des hautes eaux du fleuve, endroits propices à la promenade, partout de l'ombre pour se soustraire au brûlant solstice de l'été. A tout prendre, c'est réellement un petit paradis terrestre sur lequel la nature a répandu en abondance ses dons et ses richesses. Ceux qui l'ont visité en connaissent tout autant que moi, et tous, dans un concert unanime, s'accordent à dire que Beauharnois est destiné à devenir, sinon une grande ville, sinon un centre commercial et industriel, du moins un ravissant petit Eden où les heureux et les privilégiés de l'humanité accourent toujours en foule, tous les étés, pour échapper aux ardeurs accablantes et au climat débilitant et miasmatique des villes. Quoi de plus beau en effet que ces petites cascades qui traversent la ville et qui procurent de si bonnes douches aux baigneurs ! Les eaux, d'abord tranquilles et très calmes au sortir de la petite rivière St. Louis, s'agitent tout à coup, s'émeuvent, se gonflent tant que le permet leur volume, courent et se précipitent en bondissant tumultueusement à travers les petits rochers escarpés formés par la main de la nature, pour aller se perdre finalement dans le fleuve géant, répandant constamment sur la ville une fraîcheur bienfaisante, une brise régénératrice. Bref, à part les eaux salines, Beauharnois égale tout au moins Cacouna, St. Léon, &c., sous tous les rapports, à tous les points de vue.

Bons hôtels, table excellente, lits moelleux, amusements à profusion, plaisirs à satiété, tout autour de nous une nature riante, abondante, riche, luxuriante, langoureuse et virile à la fois. Devant nous, le fleuve St. Laurent aux bords enchanteurs, étalant au loin ses eaux tranquilles, azurées et limpides et présentant l'aspect d'un vaste et gigantesque miroir où tous les soirs la lune vient mirer sa figure d'une pâleur éclatante. Tours de chaloupes splendides pour ceux qui aiment à braver les dangers nautiques et qui ont besoin de fortes émotions. Du reste, en cet endroit, le fleuve, formant une espèce de petite baie, ses eaux protégées du vent par le prolongement de la Pointe St. Louis qui s'avance à une certaine distance dans le large, sont généralement très calmes et ne donnent lieu d'appréhender aucun accident fatal.

Plus loin, à l'ouest de Beauharnois, en suivant la rive du fleuve, on y rencontre un charmant petit groupe d'îlots. C'est là le rendez-vous des pique-niques. C'est là où on y écorche sans pitié le poisson et où on le cuit tout pantelant à la broche. Ces petites îles sont couvertes d'un riche gazon et parsemées d'une quantité suffisante d'arbres à haute tige pour y entretenir l'ombre et une fraîcheur continuelle ; de plus, elles sont généralement bordées de joncs et d'autres herbes marines au milieu desquelles se trouve toujours un petit chenal où coule une eau limpide et transparente et où le poisson donne à terrifier les pêcheurs. Voilà Beauharnois, bien maigrement et faiblement décrit. Pour en juger, le mieux serait de vous y rendre ; je vous y invite cordialement.

Tityre tu recubans sub tegmine fagi ! O Virgile ! jamais mieux qu'aujourd'hui, je n'ai compris la douceur et la suavité poétique de ces vers. Au collège, souvent enchaîné par le démon de la paresse, comme il arriva d'ailleurs à tant d'autres, il me répugnait de te traduire, et c'est à peine si je rendais la centième partie de ta pensée. Aujourd'hui, il semble qu'il en serait autrement. Heureux Tityre, je voudrais être à ta place à l'heure où j'écris avec peine ces lignes insignifiantes ; peut-être aurais-je été plus inspiré et partant, plus intéressant.

Quelquefois, il ne faut rien moins qu'une belle nature, un

beau ciel bleu, quelques nuages argentés par-ci par-là, de beaux paysages, pour inspirer même les cerveaux les plus creux et les plus ineptes, réveiller en eux des facultés jusqu'alors inconnues, exalter l'imagination, cette pauvre *folle du logis*. L'esprit le plus ordinaire, le plus commun, le plus obtus peu alors quelquefois, avec ces conditions hygiéniques relatives à l'intelligence, se surprend à faire quelque chose de passable. Mais, hélas ! ces conditions m'ont manqué à moi, et j'espère que ce me sera une excuse pour avoir si mal réussi dans ma causerie. Je comptais pourtant y faire mon chemin !

Lectrices et lecteurs, un dernier mot. En affaire comme en affaire, au plaisir comme au plaisir, comme on dit vulgairement. Le temps des affaires est passé ; jusqu'à nouvel ordre, n'en parlons plus. C'est maintenant le temps de la récréation, en avant ! Tout à la récréation ! tout à la gaieté !

Je ne me cache pas que les bourses en auront à souffrir, spécialement la mienne qui est passablement maigre et souffreteuse, mais qui ne donne rien, n'a rien. Et puis après tout, l'argent, en tant que métal, n'est rien moins que vil et souverainement méprisable et ne doit avoir de prix qu'en autant qu'il contribue à notre bonheur.

Halte là ! j'ai cru que j'allais tomber dans la morale. *O se res ardo te aspicere*. O campagne, je brûle de te voir. Tu me tends les bras, j'y cours. Les plaisirs champêtres me réclament à grands cris, j'y vais. Et certes, j'ai grande hâte de quitter la ville, l'air dense et enfumé qu'on y respire, qui nous étouffe à tout moment, et que le vent soulève et roule en tout sens dans les rues comme une mer mouvante. Mais quelle mer ! je doute fort que les poissons y pussent vivre. Oui, partons ! C'est l'heure de la vacance. Cependant n'allons pas faire comme commère Cigale ; ne chantons pas tout l'été, car nous pourrions être obligés de danser tout l'hiver, nous en déplaie.

Au revoir,

EDOUARD COUILLARD.

NATURALISTES CANADIENS.

On lit dans le *Naturaliste Canadien* :

21. BRUNET, 1861.—Mr. l'Abbé Ovide Brunet est professeur de Botanique à l'Université Laval depuis près de 20 ans. Une mémoire heureuse et tenace, jointe à un grand talent d'observation, ont permis, en peu d'années, à M. Brunet, de se rendre maître de sa science de prédilection. M. Brunet a publié divers opuscules sur la Botanique dans lesquels il a malheureusement laissé voir que chez lui l'écrivain n'était pas à la hauteur du savant. Si les périodes à effet, les surcharges d'épithètes, les tournures piquantes semblent être des hors d'œuvre dans les livres scientifiques, la justesse d'expression, la clarté d'exposition, et par dessus tout la précision des termes y sont de rigueur. Le manque d'élégance du style est facilement pardonné en raison de sa concision, mais on exige partout que la diction soit pure et la phrase correcte.

Les principales publications de M. Brunet sont les suivantes : *Voyage d'André Michaux en Canada*, 1861. *Notices sur les plantes de Michaux et sur son voyage au Canada et à la Baie d'Hudson*, d'après son journal manuscrit et autres documents, 1863. *Catalogue des végétaux ligneux du Canada*, 1867. *Histoire des Picea qui se rencontrent dans les limites du Canada*, 1866. *Notice sur le Musée Botanique de l'Université Laval*, 1867. *Éléments de Botanique et de Physiologie végétale*, 1870. On peut voir dans le *Naturaliste*, vol. II page 144, l'appréciation que nous avons faite de ce dernier ouvrage ; nous ne pensons pas avoir été trop sévère.

Nous apprenons avec plaisir que la maladie qui avait forcé depuis 2 ans M. l'Abbé Brunet à abandonner sa chaire, et même à cesser tout étude, donne aujourd'hui tout espoir d'un parfait rétablissement. Le nombre de nos hommes de science est si restreint que nous ne pouvons que faire des vœux pour la longue durée de ceux qui le composent.

22. CREVIER, 1866.—Voulez-vous un forgeron, un menuisier, un mécanicien ? Voulez-vous un graveur sur métaux, un dessinateur, un peintre, un musicien ? Voulez-vous un médecin, un microscopiste, un géologue, un paléontologiste, un malacologiste, un astronome, un chimiste, un minéralogiste ? Vous avez tout cela dans le Dr. J. A. Crevier, ci-devant de St. Césaire et maintenant de Montréal. Qui trop embrasse mal étreint, dit le proverbe ; ne serait-ce pas le cas pour le Dr. Crevier ? Nous n'oserions décider. Si nous n'avons pu apprécier encore la profondeur des connaissances du savant Dr., nous nous sommes du moins convaincu que leur étendue est immense ; et sous ce dernier point, il n'est surpassé par nul autre, en ce pays, pensons-nous. Un astronome-amateur à qui nous avons présenté le Dr. Crevier, nous disait pittoresquement, après quelques quarts d'heure de conversation et d'observation au télescope : Mais votre Dr., je pense qu'il connaît toutes les étoiles par leur nom de baptême ? On dirait qu'il a longtemps voyagé dans la lune, tant il en connaît la topographie ?

Le Dr. Crevier est bien la mémoire la plus heureusement douée que nous ayons encore rencontrée. La mémoire des noms surtout semble ne lui coûter aucun effort. Faites avec lui une petite promenade au clair de la lune il vous donnera la désignation de chaque constellation en vue, nommant, comme le disait notre spirituel astronome, chaque étoile qui la compose par son nom propre ; ou bien portez vos pas avec lui sur le rivage, au beau soleil, sans hésitation aucune, il vous nommera tous les petits cailloux qui passeront sous vos pieds, en vous en donnant leur composition minéralogique ; ou bien encore mettez avec lui l'œil au microscope sur une goutte d'eau qu'il vient d'y exposer, pas un de ces animalcules lilliputiens ne remuera un cil, n'agitiera quelque membre, ne fera un mouvement, sans qu'il ne le détermine, le rangeant dans la famille et le genre dont il fait partie. Et on est d'autant plus étonné de cette masse de connaissances que chez le Dr., bien qu'on voie qu'il se plaît à nous intéresser, il n'y a pas d'entrain, d'enthousiasme dans le récit ; la phrasologie souvent même n'est pas rigoureusement exacte. C'est un coursier impétueux, qui ne vise que le but, sans regarder aux difficultés de la route, et se souciant peu des heurts qu'il peut donner ou recevoir en passant.

A cette mémoire prodigieuse, joignez un coup d'œil des plus sûrs, une pénétration des plus subtiles, une ardeur pour le travail, disons mieux, une passion pour l'étude, un désir insatiable de savoir que rien ne peut rebuter, et vous pourrez comprendre, jusqu'à un certain point, comment un homme qui dépasse à peine la quarantaine a pu acquérir déjà une telle somme de connaissances.

Le Dr. Crevier a plus confié à sa mémoire qu'à sa plume dans la poursuite de ses connaissances, et les quelques écrits qu'il a publiés laissent encore voir l'écrivain novice. La capacité ne paraît pas faire défaut, mais le tour, la manière man-

quent parfois, la grammaire même n'est pas toujours respectée. Il nous donnera, par exemple, des phases comme celles qui suivent, que nous lisions dans les numéros 18 et 19 de l'*Album de la Minerve* :

« Le Faucon, Pellerin oiseau de proies vulg. l'Épervier à Poules, le mangeur de Poules (*des Canadiens*). Falco peregrinus Audubon (*Duck Hawk*) des Anglais. »

« Les Passeraux, (Perchers) que les auteurs rangent sous le nom de *Passeres, d'Amalatores, de Sylvains*, ce que nous appelons oiseaux de passages. »

Sans doute que la pratique jointe à une scrupuleuse attention, viendront à lui rendre la plume facile, et il ne manquera pas de faire part au public du fruit de ses précieux travaux.

En 1866, le Dr. Crevier publia : *Études sur le Choléra Asiatique*, petite brochure de 16 pages. Si le savant perça dès les premières lignes dans cet écrit, l'écrivain y paraît mal à l'aise, et sa diction, que de nombreuses fautes typographiques viennent encore défigurer, est loin d'être irréprochable. Depuis 1869, divers articles du Dr. Crevier ont paru dans le *Naturaliste Canadien* et quelques autres journaux, et on a pu les apprécier. A propos du tremblement de terre du 22 Décembre 1870, le Dr. a émis des opinions que nous avons désavouées en accord avec tous les hommes de science du pays. Isolé dans la campagne, n'ayant probablement que peu d'auteurs à sa disposition, il peut se faire qu'il se soit laissé entraîner par quelque fabricant de science de nouvel aloi, et que n'ayant pas eu occasion de discuter contradictoirement ces questions, il ait donné son adhésion à des opinions moins probables ou même généralement rejetées.

ASSASSINAT EN BELGIQUE.

Une demoiselle Christine Duquesnoy domestique au service d'une riche propriétaire de Bruxelles, ayant appris que sa vieille mère était tout à coup devenue infirme, résolut de quitter sa maîtresse pour retourner au pays.

Christine Duquesnoy, en fille économe et soignée de l'avenir, déposait chaque mois, depuis onze ans, la totalité de ses gages chez un homme de loi de la cité.

La veille de son départ, elle se rendit auprès de lui pour lui réclamer son modeste pécule et son cœur battit de joie lorsqu'elle se vit en possession de dix-huit cents francs en or.

« Ma pauvre mère ne manquera de rien, se dit-elle, et moi j'épouserai un brave et laborieux ouvrier, qui me rendra heureuse. » L'honnête fille, après avoir fait ses adieux à sa maîtresse qui la voyait partir avec regret, prit immédiatement le chemin de fer, et quelques heures plus tard, à la tombée du jour, elle descendit à la station la plus voisine de son village.

Une lieue à travers champs et bois lui restait à faire. Christine Duquesnoy, qui ne se souvenait pas d'avoir jamais eu peur dans sa vie, éprouva soudain une certaine timidité à courir ainsi, seule, la nuit, dans des lieux déserts remplis d'arbres et de broussailles, de détours et de mystère.

Au surplus, à une courte distance, sur la grande route, elle apercevait la maison d'un de ses oncles paternels, dont la fille, sa cousine, du même âge qu'elle, avait été sa meilleure amie d'enfance. Elle prit le parti d'aller passer la nuit chez cet oncle, où l'on serait heureux de la revoir, et de ne se rendre chez sa mère, qui certes n'attendait pas son retour de sitôt, que le lendemain dans la journée.

L'oncle et la tante la reçurent, en effet, à bras ouverts. Elle leur raconta son voyage, le motif qui le lui avait fait entreprendre et la crainte d'être voilée qu'elle avait ressentie un instant auparavant à l'approche des ténèbres. Puis, comme elle tombait de lassitude et de sommeil, elle se fit conduire dans la chambre de sa cousine qui, travaillant en journée, passait fréquemment les nuits chez les gens qui l'occupaient, et était absente ce soir-là.

Mais rarement on goûte un repos complet au terme d'un voyage lorsque la fatigue vous accable. Christine Duquesnoy ne trouva, heureusement pour elle, comme on va voir, qu'un sommeil agité, sans cesse interrompu, qui lui laissait la faculté de percevoir les moindres bruits de la maison où elle se trouvait.

C'est ainsi qu'elle put bientôt deviner la présence auprès d'elle de son oncle et de sa tante, et entendre leur conversation.

Dès les premières paroles, une frayeur extrême s'empara de son esprit et retint tout son corps immobile. Ses odieux parents, calculant l'emploi qu'on pourrait faire des dix-huit cents francs de leur nièce, comptaient sa mort.

Leurs derniers mots surtout lui glacèrent le cœur :

« Qui saura jamais, disait la femme pour vaincre les derniers scrupules de son mari, que Christine est venue chez nous ? Va-t'en faire un trou dans le fond du jardin, où nous l'enterrerons ; moi, je vais m'assurer si personne ne peut nous voir. Dépêchons-nous, Française ne rentrera pas cette nuit. (Françoise était leur fille.) »

— Soit, répondit l'oncle, et ils disparurent tous deux.

Christine Duquesnoy, folle de terreur, bondit hors de sa couche, ouvrit la croisée de la chambre qui donnait sur la route et se trouvait au rez-de-chaussée, l'enjamba sans prendre même le temps de jeter un vêtement sur ses épaules nues, puis se mit à courir droit devant elle jusqu'à ce que, chancelante, épuisée, elle tomba plus morte que vive au milieu d'un champ.

Deux gendarmes à cheval passaient à ce moment sur la route. Ils aperçurent cette femme en chemise fuyant à toutes jambes et s'affaissant tout à coup. Pleins d'étonnement, ces soldats mirent pied à terre, attachèrent leur montures à un arbre et s'approchèrent.

A leur vue, Christine Duquesnoy se traîna derrière une haie pour n'être point surprise en l'état où elle se trouvait. Un gendarme lui jeta son manteau et l'aïda ensuite à se relever. La pauvre fille leur raconta alors ce qui s'était passé et s'offrit à les conduire jusqu'à la maison de son oncle. Les gendarmes s'empressèrent de la suivre, et au moment où ils se disposaient à y pénétrer, ils remarquèrent qu'une lumière éclairait faiblement la partie du jardin la plus éloignée et que deux formes humaines s'y dessinaient vaguement derrière un bouquet d'arbres qui leur permit de s'avancer sans être vus et de surprendre l'oncle et la tante occupés à enfouir sous la terre un cadavre dont la tête et une partie du corps étaient enveloppées dans un drap ensanglanté.

— Misérables ! s'écrièrent les gendarmes en sautant brusquement sur eux, nous vous arrêtons.

Et ils écartèrent les plis du drap qui recouvraient le visage de la victime.

Soudain, les meurtriers poussèrent un cri affreux, déchirant. La femme chancela et tomba comme foudroyée. L'homme

se frappa le sein avec un couteau et roula sur le sol pour expirer.

Les monstres, en croyant assassiner leur nièce, avaient immolé leur propre fille, qui, rentrant plus tard que de coutume et à l'instant même où Christine Duquesnoy fuyait la mort qui la menaçait, avait pénétré dans sa chambre sur la pointe des pieds et s'était doucement mise au lit pour n'éveiller personne.

Nous apprenons que la femme instigatrice et complice de ce crime odieux a complètement perdu la raison et a été enfermée dans une maison d'aliénés le jour même où sa fille, la victime, et son mari, l'assassin, ont été inhumés.

Le châtimement a été prompt et terrible.

FAITS DIVERS.

L'AFFAIRE MANO.—La cour d'assises de Lot-et-Garonne a condamné Mano à la peine de mort.

Le drame de Tastous où cinq personnes ont péri est vraiment mystérieux, et n'aurait eu qu'un seul témoin ; un enfant nerveux et malade, fils de l'assassin présumé.

Un des traits caractéristiques de ce procès criminel, c'est que condamné une première fois, par un arrêt qui lui conservait la vie, Mano interjeta appel et que c'est sur cet appel qu'il a été condamné à la peine capitale.

Voici les points les plus saillants de la déposition de l'enfant qui a été entendu par arrêt de la Cour :

Interrogé par le président.—Tu connais cet homme ? (L'enfant fait un signe affirmatif).

D. Tu dois bien dire toute la vérité, tu le sais. Dis-nous ce que tu as vu.

R. Je l'ai vu pendant la nuit. Il a caché des culottes derrière le moulin.

D. Les a-t-il laissées là ?

R. Non, il les a mises ensuite derrière le coffre.

D. Ne s'est-il pas approché de ton lit ?

R. Oui, monsieur le président ; je faisais semblant de dormir.

D. Et pourquoi ?

R. Parce que j'avais peur.

D. Pourquoi avais-tu peur ?

R. Parce que j'avais entendu mon grand-père et ma grand-mère qui criaient : « On me tue ! on me tue ! »

D. Comment pouvais-tu le voir ?

R. Il y avait une chandelle sur le coffre.

D. Quel coffre ? Celui de ta chambre ?

R. Non. Sur le coffre de la chambre de mémé et de pépé.

D. Et tu es resté dans ton lit ?

R. Oui, monsieur le président.

D. Et quand t'es-tu levé ?

R. Au jour.

M. le président amène l'enfant vers les bancs de MM. les jurés.

D. (à l'enfant) : Raconte à ces messieurs ce que tu as dit.

L'enfant renouvelle lui-même son récit en l'écoutant.

D. Quand tu es sorti de la maison, as-tu fermé la porte ?

R. Oui, et j'ai pris la clef avec moi pour ne pas la perdre.

D. Tu n'as pas dit toujours les mêmes choses, mon enfant.

R. (Après un instant de silence) : Oui, monsieur le président.

D. La première fois qu'on t'a interrogé, tu n'avais pas dit que tu avais vu ton père dans la nuit ?

L'enfant paraît ému. Un certain tremblement semble passer par son corps. Ce tremblement n'est visible que pour les personnes placées très près.

D. Pourquoi ne l'avais-tu pas dit ?

R. J'avais peur.

D. Peur de qui ?

R. De mon père.

D. Et pourquoi avais-tu peur de ton père ? Est-ce parce qu'il avait tué ton grand-père, ta grand-mère, ta mère et tes sœurs ?

R. Oui, monsieur le président.

D. Et maintenant, as-tu peur ?

R. Je n'ai plus peur.

En entendant l'arrêt qui le frappait, Mano devint livide, mais resta impassible.

Des rumeurs approbatives s'élevaient de toutes les parties de la salle :

« Vous entendez, dit Mano, en tournant ses regards du côté des jurés et de la cour ; vous avez contenté tous les témoins du Barp, mais vous avez condamné un innocent ! »

Mano s'est de nouveau pourvu en cassation.

L'HOMME A LA FOURCHETTE.—M. Houé, une célébrité de notre arrondissement, dit l'*Industriel de Saint Germain*, est mort la semaine dernière à Pommereuse.

Un jour, et à longtempes de cela, mais le Dr. Mie raconte ces choses, qu'il y a longtemps, un jour donc, le sieur Houé se trouvait à table et mangeait de bon appétit lorsqu'une esquille d'os s'arrêta dans sa gorge.

Le malheureux souffrait le martyre et s'ingéniait à trouver le moyen de faire passer ce vilain os qui prenait plaisir à stationner dans son oesophage. Comment arracher cet os ? Houé cherchait et ne découvrait rien. Enfin une bonne inspiration lui vint. Il s'empara d'une burette d'huile : il boit, il boit ; puis, les doigts pleins du liquide gras, saisissant par les dents une fourchette de fer, il en enfonce le manche dans son oesophage. Tout à coup, ô bonheur, ô délivrance, l'os est arraché, l'os s'en va, l'os descend dans l'estomac, mais la fourchette le suit. Un mouvement spasmodique avait causé ce malheur.

Pendant dix-huit mois, Houé garda cet instrument de table dans son estomac. Un médecin célèbre, consulté sur ce cas singulier, avait répondu : Qu'il la garde ! chose pénible et douloureuse assurément, car le pauvre homme pouvait à peine bouger.

Enfin, un beau jour, rongée, réduite à sa plus simple expression, fatiguée d'habiter un logis aussi sombre, la fourchette voulut prendre l'air, et le patient fut débarrassé de son instrument de supplice qui s'en alla prendre place dans un de ces cabinets de la science que fréquentent les curieux et les étudiants en médecine.

Depuis sa délivrance Houé ne s'est jamais ressenti de son accident, et il est mort d'un asthme.

Un meurtre des plus horribles a été commis jeudi dernier, à Hamilton, par T. Fields, ouvrier anglais dans les usines de la compagnie du Grand Occidental. De bonne heure, il se querrela avec sa femme parce qu'elle ne voulait pas lui donner d'argent pour continuer ses débauches. Vers 6 heures et demie, il alla dans sa cour chercher une hache ; entra dans la maison et en frappa à la tête sa femme qui tomba baignée dans son sang. Laisse pour morte par son bourreau, elle revint à elle-même et se rendit chez le docteur. Pendant ce temps-là, Fields entra dans la chambre des enfants et coupa avec son

couteau la gorge à un petit garçon de 14 mois et à une fille de 4 ans, née d'un premier mari. Tous deux sont morts sur le champ.

Après cet acte barbare, le meurtrier alla se livrer à la police, en disant qu'il avait tué sa femme et ses deux enfants. La femme est à l'hôpital en proie au délire, et on doute qu'elle en revienne. L'indignation du peuple est à son comble, et Fields a été écroué en attendant son procès.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

DRAME SUR L'EAU.—Quatre de nos compatriotes, résidents de New-York, Louis Jacquier, Charles Chaillis, Alexis Tanguy et Charles Delagrangé, avaient loué un bateau, il y a quelques jours, pour aller faire une partie de pêche au large de West Bank. Louis Jacquier avait mené avec lui sa femme, une jeune personne de 15 ans seulement, de nationalité allemande. Près de Fort Tompkins, le bateau ayant embarqué une lame, Mme Jacquier épouvantée, se précipita près de son mari, assis à gauche, et le déplacement d'équilibre produit par ce mouvement fit tellement pencher l'embarcation que tout le monde tomba à l'eau. Jacquier et Tanguy, qui étaient bons nageurs, aidèrent leurs camarades à se cramponner aux plats-bords ; mais Mme Jacquier, de plus en plus effrayée par les vagues qui lui passaient sur la tête, fit un effort désespéré pour se hisser à l'intérieur du bateau, qui pencha de nouveau, forçant les personnes qu'il soutenait à lâcher prise, et pour la seconde fois toutes cinq se trouvèrent dans l'eau. Les deux nageurs recommencèrent leur œuvre de sauvetage, mais avec le même résultat. Les mouvements désordonnés de Mme Jacquier compromirent encore son existence et celle de ses compagnons. Cette scène se répéta quatre fois. Pendant cette lutte acharnée contre la mort, un bateau à voiles passa à proximité et fut hélé par nos compatriotes ; mais les personnes à bord répondirent quelques mots que Chaillis seul prétend avoir entendus. D'après lui, on aurait répondu : « Ce sont des Français ; laissons-les couler. » Ce qu'il y a de certain, c'est que le voilier continua sa route sans prêter l'aide qu'on attendait de lui.

Au quatrième acte de ce drame émouvant, Mme Jacquier lâcha le plat-bord et fut entraînée par le courant. Son mari, bien que ses forces fussent évidemment épuisées, nagea jusqu'à elle et la saisit au moment où elle allait définitivement disparaître. Mais elle se cramponna à son cou et paralysa ses mouvements ; tous deux furent enveloppés par une vague, et ni l'un ni l'autre ne reparut. Moins d'une minute après la catastrophe, un bateau détaché du rivage recueillait Chaillis, Tanguy et Delagrangé, qui sont depuis revenus sains et saufs à New-York.

Louis Jacquier était âgé de 35 ans et occupait l'emploi de contre-maitre chez M. Assiette, bronzier, No. 26 rue Amity.

PROCÈS POUR MEURTRE A PARIS.—Il s'agit d'un triple assassinat. M. Guérin, receveur de navigation en retraite, vivait à Montplaisir, près de Lyon, avec sa femme et sa fille Esther, âgée de vingt ans. Ils étaient heureux et dans l'aisance. On évaluait leur fortune à quatre ou cinq mille livres de rente. On ne leur connaissait pas un ennemi. Un matin du mois de janvier dernier, toute cette famille fut trouvée assassinée. Trois cadavres gisaient dans les différentes chambres, affreusement mutilés. Aucune trace d'effraction extérieure. Sur la neige on découvrit seulement des empreintes de pas se dirigeant de la maison à la porte de sortie ; par terre, auprès de la fontaine, un couteau ensanglanté ! Les meubles avaient été ouverts, l'argent du coffre-fort enlevé. Pour la justice il fut évident, dès le premier coup d'œil, que le forfait avait eu pour auteur un hôte de la maison. L'étranger avait soupé avec la famille, il avait couché dans un lit bâclé à la hâte, il était sorti vers cinq ou six heures du matin, car à sept heures, le meurtre était découvert et les cadavres avaient conservé un reste de chaleur. Ces observations rendirent facile la marche de l'instruction. L'hôte dont M. Guérin avait reçu la visite était un jeune homme nommé Seringer, le propre fils de Mme Guérin, né de son premier mariage. Seringer a vingt-sept ans. Sa réputation n'est pas bonne. On lui reproche non sans raison une conduite des plus irrégulières. Il a fait plusieurs fois le voyage de Marseille à Lyon pour demander de l'argent à sa mère. Il a été condamné à trois mois de prison pour vol d'une montre. C'est sa fiancée elle-même qui avait écrit à M. Guérin une lettre où elle lui annonçait ce malheur et la rupture de ses projets de mariage qui en était la conségence forcée. Et cette lettre écrite à la mère fut retrouvée sur la neige, non loin de la maison Guérin, le matin même où le crime fut découvert. On fit jouer le télégraphe, Seringer fut arrêté. Ses vêtements portaient des traces sanglantes. On le trouva nanti de la montre ayant appartenu à M. Guérin. Mais il nia sa culpabilité avec une énergie qui ne s'est pas démentie à l'audience, même en présence des témoignages les plus accablants. Tous ses efforts ont tendu à établir un alibi ; mais il faut reconnaître qu'il n'est pas parvenu à le prouver. Tout l'accuait. Le jury a rendu un verdict de culpabilité sans admettre les circonstances atténuantes. Seringer a été condamné à mort.—*L'Univers Illustré*.

MORT D'UN AÉRONAUTE.—L'aéronaute La Mountain de Brooklyn (Michigan) qui avait opéré avec succès de nombreuses ascensions, notamment en Virginie, pendant la guerre de sécession, pour surveiller les mouvements de l'armée confédérée, vient de trouver une mort affreuse dans sa dernière tentative de voyage aérien. C'était à Ionia (Michigan), le 4 courant, anniversaire de la proclamation d'indépendance des Etats-Unis. A 3½ heures de l'après-midi, M. La Mountain prenait place dans la nacelle d'un ballon, — non un ballon de soie, comme on les fait d'ordinaire, — mais un ballon de papier, une espèce de montgolfière, et s'élevait rapidement aux acclamations de plus de 10,000 spectateurs. Mais l'aérostat ne s'était guère élevé de plus d'une centaine de pieds que l'on remarqua une irrégularité singulière dans ses mouvements et une grande agitation de la part de l'aéronaute, lequel se tenait cramponné aux cordes d'attache de la nacelle, essayant évidemment de les arranger. Et le ballon continuait à monter avec rapidité, mais non uniformément ; il était ballotté comme un navire battu par les vagues. Tous les yeux étaient fixés sur M. La Mountain et tous les cœurs étaient oppressés par le pressentiment d'une catastrophe imminente. Un silence de mort régnait dans cette foule, naguère si bruyante, de plus de 10,000 personnes. A la hauteur d'un demi-mille environ, le ballon resta quelques secondes immobile, puis il reprit impétueusement son essor, mais sans la nacelle. Elle s'était détachée et redescendait avec une vitesse vertigineuse, l'aéronaute accroché aux cordes. On le vit, d'abord la tête en bas, puis dans une position horizontale, faire des efforts désespérés pour se servir de la nacelle comme d'une parachute, en la retournant sens dessus dessous. Mais il ne put y parvenir. Epuisé sans doute, il lâcha les

cordages, et quelques secondes après il tombait sur le sol, les pieds premiers. On se précipita à lui, mais on ne ramassa qu'une sorte de bouillie de chair ensanglantée. A l'endroit de la chute un trou de six pouces de profondeur avait été fait dans la terre. Les restes méconnaissables du professeur ont été relevés et placés dans un square voisin, où des milliers de personnes les ont visités. Cet horrible accident a mis fin aux réjouissances du 4 juillet. La soirée de ce jour si joyeusement commencée s'est écoulée dans une morne tristesse, sans fusées ni feux d'artifices. On eût dit que la population entière d'Ionia venait d'être frappée par une calamité publique. Le lendemain, les lambeaux sanglants du corps de M. La Mountain ont été expédiés par chemin de fer à Brooklyn (Michigan), où il avait son domicile.

Nous avons déjà, parlé de la joie qu'a causée en France la victoire de Boiard aux dernières grandes courses de Longchamps.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un journal français : BOIARD.—C'était fête dimanche dernier à l'hippodrome de Longchamps où par un soleil magnifique, devant la plus belle assemblée du monde, M. le président de la république présent en sa tribune, Boiard presque inconnu encore au commencement de la saison, illustre aujourd'hui, a gagné le grand prix de Paris. Les chevaux sont ainsi arrivés : Boiard, à M. De Lamarre, premier, gagnant d'une longueur ; Flageolet, à M. Lefebvre, deuxième, l'emportant d'une demi-longueur sur le crack redoutable et redouté de M. Merri, *Doncaster*, issu de Stockwell, un des premiers étalons de la Grande-Bretagne. L'Angleterre était ainsi doublement battue, victoire glorieuse qui a été saluée par de tonnerres d'applaudissements.

Boiard est né au haras de Bois-Roussel, de Vermouth, qui battit jadis Blair-Athol, et de la Bossue. C'est un bai-brun très-beau, très-fort et très élégant, qui ne ressemble plus en rien, comme on le voit, au Boiard de l'année dernière. Il avait débuté à Fontainebleau, où il avait été si honteusement vaincu par Montargis, Franc-Tireur, la Reine-de-Saba, Hourvari et autres chevaux de second ordre, que son propriétaire avait été sur le point de le vendre. Heureusement pour lui il n'en fit rien, car bientôt après, s'avamment entraîné, Boiard donnait les signes d'une grande amélioration.

DES OIES ACCUSÉES DE VOL.—Tout le monde connaît l'histoire de la pie voleuse de Palaiseau, histoire qui nous a valu un mélodrame de Caignez et un chef-d'œuvre de Rossini. Il nous paraît plus probable que le nommé Astier, bien que simple villageois, natif de Gignac, a dû entendre parler de cette histoire-là. Voici son cas : deux pauvres cultivateurs de Gignac avaient amassé péniblement une somme de 640 francs en belles pièces d'or. Ce trésor ils avaient eu l'idée de le cacher dans l'excavation d'une poutre soutenant la toiture d'une volière habitée par quatre oies dont la probité n'avait jamais été suspectée. Cependant un beau jour, un jour fatal, le trésor disparut. Un vol avait été commis et l'on ne savait qui pouvait en être l'auteur. Bien certainement on n'aurait jamais songé à soupçonner les oies, sans le sieur Astier, qui eut l'étrange idée d'attirer l'attention de la justice sur ces volatiles. La grande raison du dit Astier, c'est que les oies sont très-friandes de l'or, bien que cet aliment puisse paraître quelque peu indigeste. Quoi qu'il en soit, les oies suspectées furent sacrifiées au désir de connaître la vérité vraie. L'autopsie fut pratiquée, et, ô surprise ! on retrouva dans le corps des oies des fragments broyés et amincis des pièces d'or dérobées... La question était de savoir si elles avaient agi en connaissance de cause, ou "si elles n'avaient fait que se rendre coupables d'un reel involontaire et forcé." Bref, ne s'était-on pas servi des pauvres bêtes pour détourner les soupçons ? Avoient-elles pu découvrir la bourse dans l'excavation de la poutre, enlever cet objet très-lourd, l'ouvrir et dévorer tout cet or pour satisfaire la plus bizarre, la plus incompréhensible glotonnerie ?

Une expertise fut confiée à deux savants de Toulouse qui l'ont acceptée en conscience, et de leur rapport, très-curieux, très-intéressant, et que nous ne pouvons malheureusement reproduire, il est parfaitement résulté que les oies étaient innocentes et que le sieur Astier avait voulu faire poser la justice ; que le dit Astier, qui calomniait ainsi de pauvres volailles qui n'avaient jamais fait de mal à personne ni dérobé le bien d'autrui, était le vrai, le seul auteur du vol, et que lui seul avait gorgé les oies du précieux métal, dans un but facile à saisir. En conséquence Astier s'est vu condamner à trois mois de prison, à la restitution de la somme volée, dont il a bien inutilement sacrifié une partie.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

LA GLOIREUSE.—Ainsi que nous l'avons déjà dit, la célébration à New-York du glorieux anniversaire n'a occasionné cette année qu'un nombre relativement restreint d'accidents. Nous n'entreprendrons pas toutefois d'en faire l'énumération, car les colonnes du journal n'y suffiraient point, même avec un supplément. L'intérêt du reste serait plus que médiocre pour le lecteur d'avoir sous les yeux une interminable kyrielle de William Neal, Frank Hall, Patrick Smith, William Price, etc., etc., plus ou moins victimes de leur propre imprudence ou de celle d'autrui. Au lieu donc d'entrer dans des détails fastidieux, nous nous bornerons à donner les chiffres totaux approximatifs. Les derniers relevés de la police indiquent qu'il y a eu en ce jour mémorable cent quarante mains plus ou moins grièvement brûlées, tant de droite que de gauche ; vingt-trois yeux crevés et cinquante-huit pochés ; soixante-quinze jambes qui ont donné l'hospitalité à des balles de revolver, plus une centaine de personnes contusionnées par l'explosion prématurée de pièces d'artifices quelconques, et une quantité impossible à apprécier de jupons, paletots, pantalons et autres effets d'habillement troués, brûlés ou roussis. Ajoutez de cinquante-cinq à soixante incendies ou commencements d'incendies, ayant occasionné ensemble une perte de \$50,000 à \$60,000, et vous aurez le bilan à peu près exact des accidents de ce jour de fête.

On aura une idée du nombre effrayant des infanticides qui se commettent aux Etats-Unis, lorsqu'on saura qu'à Brooklyn seul, on a recueilli pendant l'année, sur le bord de la rivière, trois cents cadavres d'enfants nouveaux-nés.

Une jeune fille des Etats-Unis est atteinte d'une singulière maladie, sa peau et sa chair deviennent dures comme de la pierre, et cependant ses muscles conservent leur élasticité et ses membres se meuvent comme auparavant.

L'empereur du Maroc a quatre-vingts enfants. Ce doit être amusant, lorsqu'ils braillent tous ensemble.

Un jeune homme et une jeune fille qui se promenaient en

chaloupe sur la rivière Niagara, ont été entraînés dans la chute ; lorsque la jeune fille se vit entraînée dans le gouffre, elle fit entendre des cris de désespoir à fendre l'âme. Les deux infortunés devaient se marier le lendemain.

On a retrouvé des débris de l'embarcation au pied de la chute. L'un des deux jeunes gens venait de Cincinnati, Ohio, et la jeune fille accompagnée de son jeune frère, venait de Toronto. Depuis mercredi dernier ils étaient à l'hôtel Flommerfet ; le jeune homme et la jeune fille devaient se marier le 5 juillet ; ils avaient obtenu la veille les permis nécessaires de Weland. Ils s'appellent John Elliott et Margaret Ellison. Elliott était âgé de 20 ans et Mlle Ellison de 18 environ.

On a trouvé dans un des habits du jeune homme une forte somme d'argent.

LES MENNONITES.—On sait que les Allemands résidents de la Russie, les Mennonites, comme on les appelle, ont récemment entrepris une émigration en masse au Canada. Une dépêche de Fort Garry annonce qu'une députation de ces Mennonites, étant en tournée dans la colonie française de White Horse Plains, a été attaquée par une bande de mépris armés et a été contrainte de chercher un refuge dans une maison publique. Une dépêche a aussitôt été envoyée à Winnipeg d'où un détachement de cinquante soldats a été expédié sur les lieux. Les militaires ont fait cinq prisonniers et ramené les Mennonites sains et saufs à Winnipeg.

REVUE ETRANGERE.

FRANCE.

Versailles, 12.—Une scène tumultueuse a eu lieu aujourd'hui, dans l'Assemblée nationale, et le désordre est devenu tel, que M. Buffet, président, a été obligé de suspendre les délibérations.

A l'ouverture de la séance, Gambetta est monté à la tribune et a commencé à faire une sortie pour défendre le discours qu'il a prononcé à Grenoble. Il a dit que la France était un pays révolutionnaire ; il a fait l'éloge du suffrage universel, et a accusé la majorité de l'assemblée de vouloir la briser.

M. Ernoul, ministre de la justice, a protesté contre les accusations portées par Gambetta contre le gouvernement. Il a déclaré qu'il était prêt à discuter sur la politique du gouvernement, n'importe à quel temps.

L'Assemblée nationale s'est ajournée la semaine dernière, en l'honneur du shah de Perse qui ne peut se lasser d'admirer Paris. Il dit que la grande cité est belle comme une fiancée, le jour de ses noces. Il admire, mais il ne comprend pas beaucoup ce qu'il voit.

Le paiement de l'indemnité de guerre au gouvernement allemand se poursuit avec la régularité d'une pendule. On mande de Paris que le second quart du dernier milliard, soit 250,000,000 de frs., a été versé au trésor impérial le 5 de ce mois. Il reste donc dû cinq cents millions qui, conformément au traité signé à Berlin, le 15 mars dernier, seront payés le 5 septembre prochain.

Le *Courrier des Etats-Unis* dit à ce sujet :

"Le 5 septembre prochain, quand le dernier écu français entrera en Allemagne, le dernier soldat allemand sortira de France. Alors il sera permis de se demander de quel côté sera la plus grande victoire, et s'il est plus glorieux pour l'Allemagne d'avoir su profiter des fautes de la France pour l'écraser, ou pour la France d'avoir su tirer de ses entrailles épuisées et de son cœur déchiré le courage et la force de s'en relever."

ESPAGNE.

On annonce que les Carlistes viennent de remporter une nouvelle et grande victoire près de Repoll. Sous les ordres de Seballo, et forts de 3,000 hommes, ils ont surpris et taillé en pièces le corps d'armée de Cabrinetti, qui comptait 4,000 combattants. Le général républicain a été tué, la moitié de ses soldats faits prisonniers et le reste a été tué ou dispersé. C'est un des avantages les plus importants de la campagne.

D'un autre côté, on annonce que la ville de Singuesa est retombée au pouvoir des républicains, qui ont commis les derniers excès.

L'*Imparcial* dit que les Internationaux d'Alcoy, s'étant soulevés contre les autorités, ont tué le Maire, incendié 60 maisons et qu'ils assiègent maintenant les gardes civiles et les volontaires qui se sont réfugiés dans l'Hôtel-de-Ville. Ils tiennent en otages un certain nombre de citoyens éminents et menacent de les fusiller si les troupes du dehors attaquent la ville.

ANGLETERRE.

M. Henry Richard a proposé à la Chambre des Communes une motion demandant au gouvernement de S. M. de communiquer avec les puissances étrangères, en vue d'améliorer la loi internationale et d'établir l'arbitrage comme recours permanent pour le règlement des difficultés entre nations. M. Gladstone a combattu la motion et engagé son auteur à la retirer. Mais M. Richard ayant persisté, il a été procédé au vote et les voix se sont partagées également : 93 pour et 98 contre. Alors le *speaker* a donné sa voix prépondérante à la motion, qui en conséquence a été adoptée.

AUTRICHE.

Une dépêche de Vienne au *Standard* dit qu'un incen-

daire a essayé de mettre le feu aux bâtiments de l'Exposition. C'est une croyance répandue parmi beaucoup de personnes, que ces bâtiments sont destinés à être prochainement détruits par le feu.

LE CHOLÉRA.

On signale la présence du choléra en Allemagne, en Autriche et en Italie. Aux Etats-Unis, il ne paraît pas se propager rapidement. Mais aussitôt qu'il fait son apparition quelque part tout le monde s'en va. Faute d'ali-ments le feu s'éteint.

ITALIE.

Le 28ème anniversaire de l'élection de Pie IX au souverain pontificat a provoqué de grandes démonstrations de sympathie pour l'Eglise et son chef. Les partisans de Victor Emmanuel ne sont pas nombreux à Rome ; ils sont surpris de voir comme le sentiment public reste fidèle à Pie IX.

La loi abolissant les corporations religieuses a été approuvée par le Sénat ; il ne lui manque plus que la sanction du roi.

Les puissances catholiques vont-elles laisser mettre à exécution cet acte injuste et tyrannique contre l'Eglise. Il paraît que oui.

On dit que le Pape se montre cependant très-satisfait des expressions contenues dans une lettre du maréchal MacMahon. Peut-être le maréchal ne peut-il mieux faire, mais à coup sûr, il ne peut mieux dire.

Le *Journal de Florence* mentionne le bruit que le Pape, dans l'entretien qu'il a eu avec l'impératrice de Russie, lui aurait dit : "J'ai un grand devoir à remplir et je m'adresse à votre esprit élevé, à votre cœur généreux. Il faut que je vous parle de la Pologne. Je suis loin de vouloir me mêler de la question du gouvernement de cette nation, mais je dois demander pour elle à Votre Majesté la liberté religieuse, liberté qui est nécessaire et voulue de Dieu. Cette liberté n'est pas seulement un droit des populations catholiques de la Pologne, mais elle est encore dans l'intérêt bien compris de l'empire russe et de la dynastie." Le pape a insisté sur ce point avec chaleur et effusion.

L'impératrice de Russie a promis de transmettre à l'empereur les paroles du pape et de plaider auprès de lui la cause de la liberté religieuse des catholiques polonais.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons de Kamouraska une correspondance dont malheureusement nous ne pouvons reproduire que l'extrait qui suit :

A ceux qui n'auraient pas encore fait leur choix entre les nombreuses places de bains qui briguent l'honneur d'attirer et de retenir pour la saison, MM. les Touristes, je dirai : "Venez à Kamouraska." A Kamouraska, vous trouverez la fraîcheur et les bains fortifiants. A Kamouraska, vous trouverez les jolies Isles tenues en si grande estime par les gais amateurs de Pique-Niques. A Kamouraska, vous trouverez (c'est par là que j'aurais dû commencer) une société d'élite, l'urbanité et la vieille politesse française, et leur compagnie assidue, la douce gaieté. A Kamouraska, vous trouverez encore plus d'une quinzaine de jolies maisons que leurs propriétaires se sont plu à rendre coquettes, agréables à l'œil et par-dessus tout confortables, pour le plus grand avantage des heureux citoyens qu'ils se préparent à recevoir à bras ouverts.

Grâce à l'esprit d'entreprise de la Compagnie des Remorqueurs, et à l'énergie de quelques-uns de nos principaux citoyens, le magnifique bateau *Clyde* fait le mercredi et le samedi de chaque semaine, un voyage de Québec à Kamouraska.

Le Sirop Composé d'Hypophosphite de Fellows est spécialement adapté aux personnes dont l'esprit est occupé et qui étudient constamment, tels que les Instituteurs, Prédicateurs, Rédacteurs, Avocats, et hommes d'affaires pauvres.

Les Pilules Laxatives et Toniques du Dr. Colby, notre marque de commerce.

NOS GRAVURES.

L'ILE STE. HÉLÈNE.

Cette charmante île est située, comme on sait, en face de Montréal. Elle appartient au gouvernement qui jusqu'à présent l'avait toujours gardée comme ses yeux pour en faire une place de guerre importante en y élevant des fortifications. Mais les projets de fortifications paraissent abandonnés pour le moment au moins, l'Hon. M. Langevin a mis l'île Ste. Hélène à la disposition du public. Déjà des milliers de personnes ont profité avec empressement des deux occasions qui leur ont été données d'aller passer la journée sur cette île enchanteuse.

LA JEUNE VEUVE.

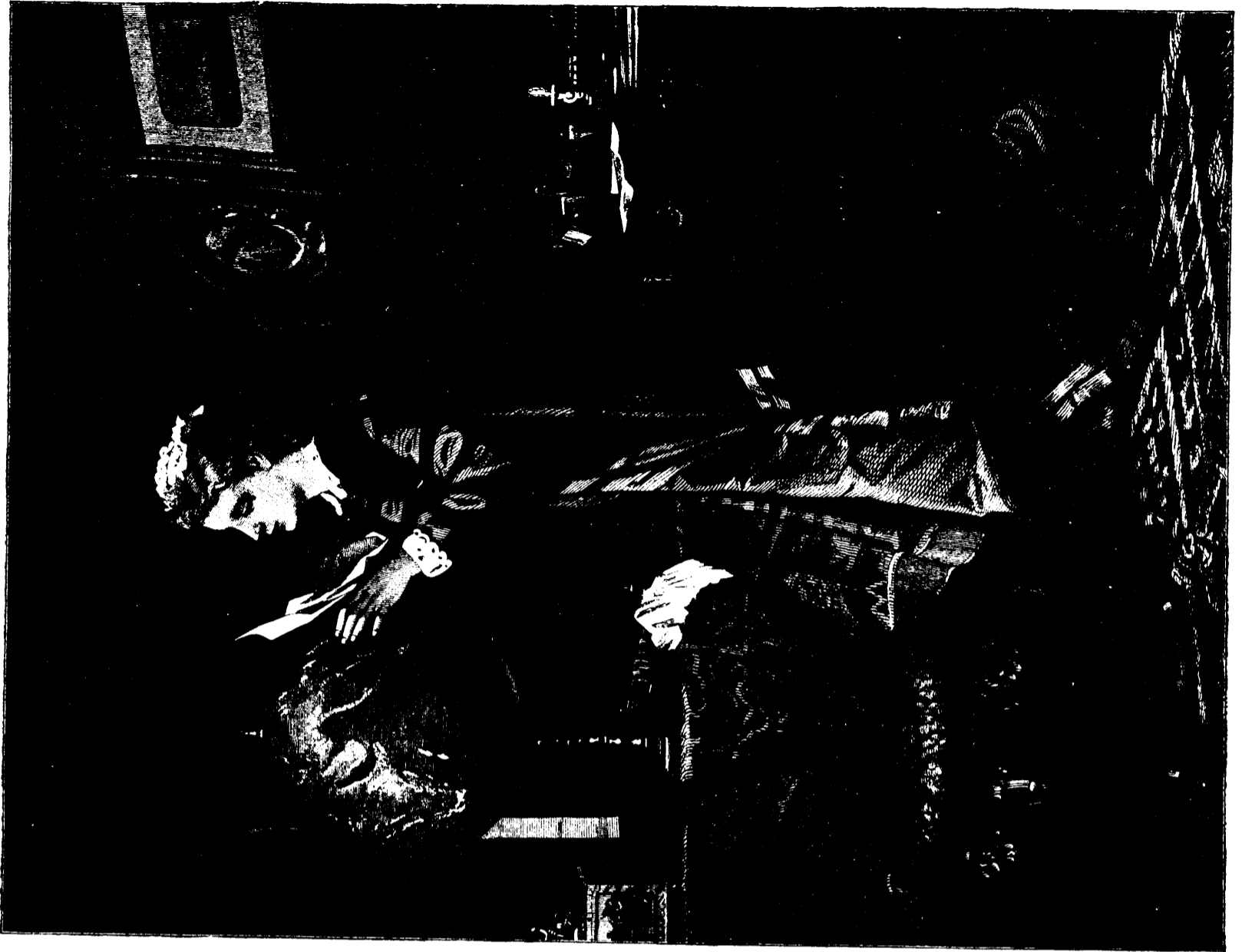
Celle-ci est l'épouse d'un soldat, veuve à la fleur de l'âge. Quelles pensées amères doivent l'obséder tandis qu'elle contemple la robe dans laquelle elle s'était si joyeusement parée le jour de son mariage. La couronne de fleurs d'orange lui rappelle des jours de bonheur. Mais le doux rêve s'est dissipé, et la cruelle vérité est venue briser son âme et abreuver son cœur d'amertume.

NOUVELLES DES PAYS ÉTRANGERS.

Une jeune femme vient de recevoir une lettre de son époux. Il lui raconte ses aventures et les dangers auxquels il a échappé, et donne une description des terres étrangères qu'il a visitées. En retournant le globe devant elle, elle accompagne en esprit son bien-aimé, partage ses dangers et ses plaisirs, et pendant quelques instants oublie la douleur que lui cause son absence.



UN PIQUE-NIQUE À L'ILE S^T. HÉLÈNE.



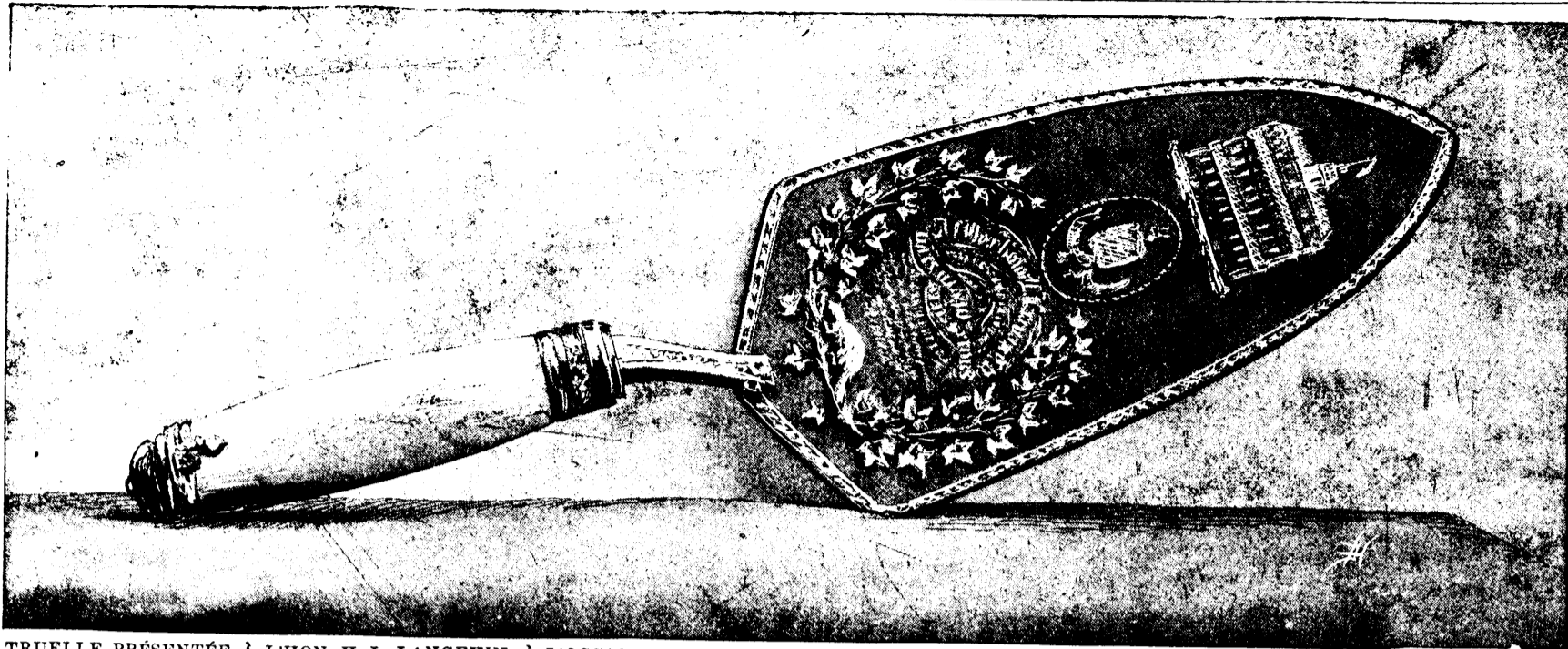
NOUVELLES D'UN PAYS ÉTRANGER.



LA JEUNE VEUVE.



RÉCEPTION DU SCHAH DE PERSE PAR LA REINE D'ANGLETERRE.



LA TRUELLE PRÉSENTÉE À L'HON. H. L. LANGEVIN, À L'OCCASION DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU NOUVEAU BUREAU DE POSTE DE MONTREAL.



SON PERROQUET.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 17 JUILLET, 1873.

"LE NOUVEAU-MONDE."

Parce que nous avons dit que nous avons bien le droit de prendre dans les autres journaux de nouvelles aussi intéressantes que les rapports de la Cour de police publiés tous les jours dans le *Nouveau-Monde*, ce journal a compris que nous voulions lui reprocher de publier ces rapports.

Pour que le *Nouveau-Monde* n'ait pas compris la plaisanterie que nous avons voulu faire, il faut qu'il ait bien peu d'esprit, nous ne pouvons consentir à continuer une discussion qui ne saurait intéresser nos lecteurs.

ÇA ET LÀ.

Le bruit court que le Gouverneur-Général dissoudra les Chambres aussitôt après leur réunion le 13 août prochain, et qu'il y aura des élections générales; mais ce doit être un canard, car les raisons qu'on donne pour expliquer cette rumeur ne paraissent pas sérieuses.

Les élèves de madame Marchand, veuve de feu Méderic Marchand, écuier, avocat, ont donné une charmante soirée, la semaine dernière, à l'Académie Commerciale Catholique. Cette soirée a prouvé une fois de plus que madame Marchand mérite les encouragements du public.

LE PACIFIQUE.

M. George Brown dit que Sir Hugh Allan ne lui a jamais proposé de lui donner \$50,000 d'actions dans le Pacifique, qu'il ne comprend pas comment son nom se trouve parmi ceux qui devaient avoir des actions en récompense de l'appui qu'ils donneraient au projet de Sir Hugh.

M. McPherson de son côté dit que Sir Hugh parle contre la vérité, lorsqu'il dit qu'on devait lui donner \$236,000 d'actions dans la Compagnie pour l'empêcher de faire de l'opposition à Sir Hugh. Il dit qu'il y a eu des pourparlers entre lui et Sir Hugh, mais qu'il n'a pas pu s'entendre avec son rival, parce qu'il ne voulait pas que les Américains eussent la haute main sur le Pacifique canadien. Les choses se compliquent.

Nous avons eu le plaisir d'assister, mercredi dernier, à l'inauguration du "South Eastern Railway." Ce chemin de fer qui a été construit entre West Farnham et Newport où il communique avec le Passumpsic sera la voie la plus courte entre Montréal, New-York et Boston. C'est à M. le sénateur Foster qu'on doit en grande partie l'idée et le succès de cette grande entreprise. On sait que M. Foster a acheté le chemin de fer que MM. Sénécal et Hibbard construisent en ce moment entre Sorel et Acton, afin de le relier au sien et de mettre ainsi Sorel et le Richelieu en rapport avec les voies ferrées des Etats-Unis. On comprend l'importance de cette entreprise et l'intérêt que lui ont manifesté tous les hommes qui s'occupent du progrès du pays.

Deux cent cinquante à trois cents personnes, parmi lesquelles on remarquait des juges, des avocats, des journalistes et beaucoup de capitalistes inquiets de se trouver en pareille compagnie, avaient été invités à aller à Newport célébrer l'inauguration du "South Eastern."

Quatre grands chars suffirent à peine à contenir les invités; on avait eu la bonne pensée d'engager pour la circonstance l'excellente bande de musique de la cité. Le voyage fut charmant, c'était à qui aurait le plus de verve et d'entrain, on voyait rire aux éclats des gens qui ne rient jamais, tout le monde faisait de l'esprit, même des gens qui n'ont pas coutume d'en avoir.

Comme l'espace ne nous permet pas de dire tout ce que nous avons vu et entendu, disons simplement que le temps, la beauté des paysages, la libéralité des Américains et les prévenances des organisateurs de cette excursion, tout s'est réuni pour rendre cette excursion agréable. Les gens qui aiment à manger ont attendu un peu, mais une fois rendu aux Etats-Unis, on ne pouvait faire un pas sans voir se dresser devant soi des tables chargées d'excellentes choses.

Newport est bâti sur le lac Memphremagog, ce lac fameux digne d'être chanté par les poètes et d'être habité par des capitalistes comme Sir Hugh Allan et M. Molson qui ont bien su s'y tailler de véritables petits paradis terrestres.

C'est sur les bords de ce lac à "Mountain House" qu'eut lieu le banquet de circonstance, où rien ne manqua, ni les bonnes viandes, ni les bons vins, ni les bons discours. Parmi ceux qui ont parlé, mentionnons en particulier MM. Huntington et Chapleau qui ont fait honneur au nom canadien. Ils ont tous deux exprimé de jolies

pensées, fait de fines allusions et provoqué des applaudissements enthousiastes.

M. Chapleau a prouvé qu'il pouvait en anglais comme en français électriser son auditoire; nous étions contents, nous, Canadiens-Français, de nous voir représentés si bien devant cette assemblée d'Anglais et d'Américains.

MM. Barlow et Clarke firent aussi honneur aux Américains.

Quand nous partîmes de Newport il était tard et cependant les gens voulurent encore entendre des discours. M. Baker, député de Missisquoi, fit un discours entraînant en faveur de M. Foster et des gens entreprenants des townships de l'Est. M. Huntington dont la voix sonore et puissante, la brillante imagination et la fine éloquence sont si populaires partout sur la frontière des deux côtés de la ligne, fut encore obligé de parler.

Enfin le sifflet de la vapeur couvrit la voix des orateurs et nous partîmes: nous arrivâmes à Montréal au son de l'angelus, fatigués, mais contents d'avoir perdu une nuit pour une si belle journée.

M. Bisson, notaire de St. Louis de Gonzague, un citoyen estimable, a remporté une victoire éclatante sur M. Césaire Bergevin. M. Bergevin n'est pas un homme dénué d'intelligence, mais il n'a pas été assez longtemps à l'école.

NOTRE DAME DE LOURDES.

La cérémonie de la pose de la première pierre de l'Eglise Notre-Dame de Lourdes à Montréal a été magnifique. C'est Mgr. Fabre qui a officié et prononcé le sermon de circonstance.

Nous apprenons que l'Union Typographique Jacques-Cartier a accepté toutes les conditions proposées par Mgr. l'évêque de Montréal; qu'elle a fait disparaître de sa constitution et de ses règlements tout ce qui pouvait la soumettre aux censures ecclésiastiques.

Nous sommes heureux du dénouement de ces difficultés.

L. O. D.

LE NOUVEAU BUREAU DE POSTE.

Samedi, vers une heure, la cérémonie officielle de la pose de la pierre angulaire du nouveau Bureau de poste a été accomplie par l'hon. M. Langevin, ministre des Travaux Publics. Une foule nombreuse s'était réunie pour y assister, au coin des rues St. Jacques et St. François-Xavier. On avait élevé sur le mur de l'édifice en construction une estrade sur laquelle prit place l'hon. M. Langevin, suivi de Son Honneur le Maire Bernard, et l'hon. M. C. Ouimet, l'hon. M. Chapleau, Ls. Beaubien, M.P., les ex-maires Starnes, Beaudry, Coursol, P. Benoit, M.P., G. Gendron, M.P., M. P. Ryan, M.P., F. X. A. Trudel, M.P., MM. Allard et Dufort, contracteurs, les représentants de la presse, etc.

Dans la cavité de la pierre on a déposé une boîte en zinc contenant les journaux du jour, quelques pièces de monnaie et l'inscription suivante:

"Cette pierre angulaire du bureau de poste de Montréal a été posée le 12 juillet 1873, par l'hon. Hector Louis Langevin, Compagnon du très-honorable ordre de Bain, et Ministre des Travaux Publics.

"Sous le règne de Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine Victoria.

"Le très-honorable Comte Dufferin étant Gouverneur-Général.

"Le très-honorable Sir John A. Macdonald, premier ministre.

"L'hon. Alexander Campbell, à la date de l'inauguration de cet édifice, Maître Général des Postes.

"L'hon. René Edouard Caron étant Lieut-Gouverneur.

"L'hon. Gédéon Ouimet, premier ministre de la Province de Québec.

"Son honneur Aldis Bernard, Ecr., maire de la cité de Montréal.

"Thomas S. Scott, Ecr., architecte en chef des Travaux Publics du Canada.

"Henri M. Perrault, Ecr., architecte, et

"MM. Louis Allard et Denis Dufort, contracteurs."

M. Allard présenta ensuite à l'hon. M. Langevin une truelle qui est un objet d'art remarquable.

La truelle est en argent massif avec manche en ivoire très délicat. La lame est de la forme d'une truelle ordinaire au bas de laquelle est une couronne de feuilles d'ébène en or et un castor en or soulevé et du plus beau fini. Dans le cercle formé par la couronne est l'inscription suivante:

"A l'Honorable L. Langevin, C. B., Ministre des Travaux Publics, par Louis Allard et Denis Dufort, entrepreneurs, en souvenir de la pose de la première pierre du Bureau de Poste de Montréal, 12 juillet, 1873.

Au haut de cette guirlande se trouve l'écusson de M. Langevin aussi en or massif avec sa devise *Cherche qui n'a*, et au-dessus de cela au petit bout est gravé sur le fond d'argent la façade du Bureau de Poste vu de la rue St. Jacques, tel qu'il apparaîtra après être terminé.

Cette truelle a été faite par notre habile compatriote M. F. X. Beauchamp, de la rue St. Frs. Xavier, qui, par ce seul chef-d'œuvre se trouverait porté au plus haut rang comme bijoutier s'il n'était déjà reconnu comme tel avant cela.

Après les cérémonies d'usage M. Langevin prit la parole et parla des progrès étonnants que la ville de Montréal avait faits depuis vingt ans, et de la prospérité dont elle jouit aujourd'hui. Il promit que le gouvernement considérerait les plans soumis par la Chambre des Communes pour l'amélioration du port, et annonça que les commis-

saires du port avaient reçu instruction de commencer immédiatement le creusement du lac St. Pierre.

Comme complément de la cérémonie, il y a eu à deux heures au Donegana, un grand dîner offert par MM. les Contracteurs Allard et Dufort. La chère était exquise et les vins délicieux; ce repas fit le plus grand honneur à la générosité et au bon goût des amphytrions.

M. Allard occupait le fauteuil de la présidence ayant à sa droite l'hon. M. Langevin, l'hon. Gédéon Ouimet, l'hon. H. Starnes, M. Pominville, M. Beaubien, M. P., et à sa gauche Son Hon. le Juge Coursol, l'hon. J. A. Chapleau et l'hon. J. L. Beaudry.

On remarquait dans la salle M. P. Gendron, M. P., M. P. Benoit, M. P. P., Trudel, M. P. P., M. P. Ryan, M. P., O'Gilvie, l'Ech. David, le Conseiller Loranger, l'Ech. Wilson, etc., etc.

Les santés ont été nombreuses, quelques-uns des discours fort éloquentes, et à l'issue du banquet, M. Langevin a été accompagné au vapeur de Québec par plusieurs invités.

ANTI-CHOLÉRIQUE DU DR. CREVIER.

Ce remède célèbre dont l'efficacité est attestée par des prêtres, des médecins et des milliers de personnes, est plus nécessaire que jamais.

A vendre au laboratoire du Dr. Crevier, No. 44, Rue Bonsecours, et chez MM. Devins & Bolton, pharmaciens, Rue Notre-Dame, Montréal. 4-25h

LE DR. CREVIER.

Nous n'avons pas d'espace pour publier dans ce numéro les excellents certificats que le Dr. Crevier nous fait parvenir pour attester l'efficacité de son remède contre le choléra et la diarrhée.

Les paroisses de Lotbinière, St. Jean Deschaillons et St. Antoine de Tilly, ont fort bien accueilli notre agent spécial, M. Dumas, qui vient de nous envoyer les résultats qu'il a obtenus dans ces 3 localités. Nos remerciements à qui de droit.

PROCLAMATION.

Nous, président, convoquons, par la présente proclamation, la neuvième convention annuelle des Canadiens-Français fixés aux Etats-Unis, laquelle devra se tenir à Biddeford, Maine, le samedi, seize août. L'objet de cette assemblée est:

1.—De procurer aux Canadiens-Français résidant dans les Etats-Unis, un moyen de se mieux connaître et de travailler de concert à leur avancement moral et social;

2.—D'accroître leur influence en prenant une part plus active dans les affaires de leur pays d'adoption;

3.—D'augmenter leur bien-être matériel, par l'épargne, l'industrie et l'union entre eux;

4.—De travailler autant que possible à l'établissement des sociétés de tempérance.

Toutes ces questions, et beaucoup d'autres encore non moins importantes, intéressent au plus haut point l'avenir de la nationalité canadienne-française aux Etats-Unis, et attendent de nous une solution pratique. C'est pourquoi nous invitons toutes les sociétés canadiennes de secours mutuels, ainsi que tous les centres de population canadienne, à élire des délégués à la convention du seize août.

ALPHONSE PARÉ, président.

Biddeford, Me., 30 juin 1873.

PROCLAMATION.

Nous, président, convoquons, par la présente proclamation, la quatrième convention annuelle de l'Union Canadienne-Française de Secours Mutuels des Etats-Unis, laquelle devra se tenir à Biddeford, Maine, le mercredi, treize août et les deux jours suivants. Cette convention a pour objet:

1.—De continuer l'œuvre d'affiliation des sociétés de secours mutuels;

2.—De perfectionner la constitution qui doit les relier entre elles;

3.—D'établir d'une manière définitive l'Union Canadienne-Française d'Assurance Mutuelle sur la Vie des Etats-Unis. Dans ce but, nous prions toutes les sociétés de remettre à leurs délégués la liste de leurs membres qui veulent en faire partie, avec désignation d'âge, de résidence, d'occupation, ainsi que le montant qui doit être versé immédiatement, selon les résolutions adoptées à cet effet, à la dernière convention à Chicago;

4.—De prendre en considération les meilleurs moyens de développer l'esprit d'associations que les sociétés de secours mutuels ont fait naître parmi nous;

5.—D'examiner et discuter les questions qui intéressent d'une manière spéciale l'avenir de nos sociétés, comme l'établissement d'écoles, de journaux, d'institutions littéraires, etc.

Nous invitons donc instamment toutes les sociétés de l'Union de Secours Mutuels et toutes celles qui ont le désir de s'y agréger,—nous avons l'espoir que le nombre en sera grand,—à élire le plus tôt possible des délégués à la convention du treize août. Chaque société pourra nommer trois délégués. Les délégués devront être munis de lettres de créance de la part de leurs constituants.

ALPHONSE PARÉ, président.

Biddeford, Me., 30 juin 1873.

COMITÉ EXÉCUTIF.—Président, A. Paré, Biddeford, Me.; Vice-Président, A. F. Rouleau, Troy, N. Y.; Secrétaire-Archiviste, C. M. Rousseau, Détroit, Mich.; Secrétaire-Correspondant, P. L. Paquette, Worcester, Mass.; Trésorier, Alex. Bengley, Chicago, Ill.

Afin de se faire reconnaître plus facilement par les membres du comité local de réception, les délégués sont priés de porter un petit ruban bleu à la boutonnière.

On pourra adresser toute demande de renseignements aux membres du Comité Exécutif.

Trois procureurs revenant de la campagne, et en humeur de rire, demandèrent à un charretier, en le raillant, pourquoi son premier cheval était si gras et les autres si maigres.

—C'est, répondit le charretier qui les connaissait, que mon premier cheval est procureur, et que les autres sont ses clients.

A MADAME C. G. GOSSELIN.

SONNET

Improvisé après lecture d'une de ses poésies publiée récemment dans *L'Opinion Publique*.

Naguère je rêvais assis seul sur la dune,
Le front dans la main, l'œil sur les flots infinis.....
L'air était plein d'arôme, et du ciel bleu la lune
Jetait, avec amour, son regard dans les nids.

Il était déjà tard; depuis longtemps la brume
Avait fui l'horizon; sur les clochers jaunis
La nuit limpide avait ouvert son aile brune,
Et chantait ses refrains vagues, indéfinis.....

Soudain un chant d'oiseau vint frapper mon oreille,
Plus doux que les soupirs du fleuve qui sommeille,
Que les accords d'un luth sous les baisers du vent....

Je m'enivrai longtemps de ce chant plein de flamme....
Et puis je m'écriai, songeant à vous, madame :
"Oiseau trop ignoré, chante donc plus souvent!"

W. CHAPMAN.

Juin, 1873.

DRAME DOMESTIQUE.

Un vieux baron allemand âgé de soixante-dix ans qui n'avait jamais voulu se marier ayant rencontré, il y a deux ans, une jeune fille d'une grande beauté, en devint amoureux. Il parvint à la connaître et à l'épouser, grâce à la protection de la mère que les titres et les écus du vieux éblouissaient. Le vieux baron était connu pour un homme d'une grande violence, mais après son mariage il devint doux comme un agneau. Il ne songeait qu'à plaire à sa jeune femme, la conduisait partout et en particulier au théâtre. Un soir, la jeune femme sortit du théâtre avec le désir violent de se faire actrice. Elle demanda à son mari s'il consentirait à la laisser suivre son inclination. Celui-ci se moqua d'elle et lui dit qu'il ne voulait pas seulement l'entendre parler de cela. Elle résolut de passer outre et se mit en relations avec le directeur d'un théâtre de Strasbourg. Un jour le baron mit la main sur une lettre que la jeune femme avait reçu du directeur. Furieux, il va trouver la femme et lui montrant la lettre, il la traite d'infâme et s'abandonne à un violent accès de colère. La jeune femme effrayée lui dit que c'était une lettre écrite, il y a longtemps et affirme qu'elle a cessé d'avoir tout rapport avec le directeur de théâtre. Le baron voulant s'assurer si elle disait vrai la force de lui remettre la clef du bureau où elle gardait ses lettres. Il ouvre le tiroir et trouve une lettre inachevée qu'elle écrivait au directeur. Alors le baron ne se possédant plus, il court chercher un pistolet et revient auprès de sa femme. Celle-ci folle de terreur se jette aux pieds du baron et le supplie de lui pardonner. "Non, s'écrie-t-il avec rage, vous avez déshonoré mon nom, vous allez mourir, et moi aussi." Et là dessus il décharge trois coups de pistolet sur sa femme et se tire le quatrième dans la tête. Tous deux tombent baignant dans leur sang.

Quelques jours après ils étaient morts.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. Etienne Parent, sous-secrétaire d'Etat, vient d'être mis à la retraite. Son successeur est M. Edouard J. Langevin, greffier de la Couronne en Chancellerie.

Le *Globe* annonce que M. A. G. P. Dodge, député du comté de North-York aux Communes, va résigner son siège, et il exhorte les réformistes à se préparer à la lutte.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de colonisation du nord de Montréal, a eu lieu la semaine dernière en cette ville.

Les messieurs suivants ont été élus directeurs :—

Sir Hugh Allan, président,
L. J. B. Beaubien, vice-président,
J. B. Beaudry, Henry Mulholland, J. J. C. Abbott, P. S. Murphy, M. P. Ryan et James McLaren, directeurs.
M. F. Lef. de Bellefeuille a été réélu secrétaire et M. P. S. Murphy, directeur-gérant.

Les soumissions reçues sont sous considération et l'on espère commencer les travaux prochainement.

Nous apprenons que M. Normand a été élu maire des Trois-Rivières.

Mlle Emma Lajeunesse a eu un immense succès dans le rôle d'Ophélie, de *Hamlet*, au théâtre de Covent-Garden, Londres.

Le *Courrier de Rimouski* annonçait, la semaine dernière, que M. Brydges, directeur du Grand Tronc avait failli se noyer en montant la Rivière Matapédia en canot avec M. Bellaire, éc., ingénieur de la section 17 du dit chemin. M. Brydges a laissé dernièrement Rimouski pour aller faire une partie de pêche sur la Rivière Ristigouche. Sans l'aide de M. Bellaire, M. Brydges se serait infailliblement noyé.

Lundi de la semaine dernière, on a reçu à Québec de MM. Grant et Frères, de Londres, une dépêche annonçant l'admission heureuse des bons de la ville de Québec sur le marché de Londres. Toute la somme a été souscrite dans la journée et les versements s'effectueront d'ici au mois d'octobre. Cet emprunt qui s'élève à \$115,000 sterling a été négocié à 96, les bons portant intérêt de 6 par cent.

Les réformistes d'Hamilton parlent d'adresser une requête au Gouverneur-Général pour lui demander de suspendre ses relations avec les ministres jusqu'à ce que les accusations portées contre eux-ci aient fait l'objet d'une enquête complète.

Nous apprenons que l'hon. A. G. Archibald a accepté le poste de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, et que l'hon. juge Ritchie va le remplacer comme juge d'Equité.

Le rapport des négociations financières à Londres, de Sir Hugh Allan, a été remis au gouvernement, qui devra le soumettre sous peu à l'examen.

COUR CRIMINELLE DE SÈE. SCHOLASTIQUE.—Moïse Labelle, accusé

d'avoir, dans la nuit du 3 juin 1872, fait périr son vieux père dans l'incendie de sa maison, à Saint Jérôme, district de Montréal, a été acquitté par les jurés.

D. Lafournais et Ed. Tourangeau, accusés de tentative de viol sur des enfants, ont été condamnés à 23 mois d'emprisonnement aux travaux forcés et de plus chacun à 25 coups de fouet. La peine du fouet est un châtement que nous n'aimons pas voir se renouveler souvent, mais il est des cas où il semble le seul moyen de punir des offenses comme celles dont ces deux jeunes monstres étaient accusés.

On lit dans le *Canadien* :

Dans la matinée de lundi de la semaine dernière, le cheval de M. Paul Hallaire, fabriquant de bière et de gingembre, est parti à l'épouvante dans la rue Saint-Valier, Saint-Sauveur, pendant qu'il était à la porte du magasin de M. Auger. Ce cheval était conduit par le fils de M. Hallaire, un enfant d'environ dix ans. A quelques pas plus loin, la voiture est venue en collision avec une autre voiture, et celle de M. Hallaire a été séparée du cheval et est restée là sur le chemin.

L'enfant se trouvant enlacé dans les guides, a été traîné à environ deux arpents plus loin. Il s'est alors trouvé libre, et on l'a transporté à la résidence voisine.

Il était horriblement contusionné, il avait le front fendu, et la figure hachée. Le Dr. Sampson, mandé en toute hâte, a dit qu'il y avait lieu d'espérer guérison. M. Hallaire, père, est aveugle depuis quelques années et n'avait que ce jeune enfant pour l'aider et le guider.

Il est arrivé un bien triste accident la semaine dernière, à la scierie de M. Bennett, à Etchemin. Un des employés se rendait à l'étage supérieur par un escalier qui se trouve près d'une roue qui tournait alors avec une vitesse de 150 tours à la minute, lorsque le malheureux fut pris par la machine et enlevé. A chaque révolution de la roue, sa tête frappait au plafond, en sorte que quand on arrêta le mécanisme, le malheureux était dans un état effrayant à voir. La tête était séparée du tronc. Le défunt était marié et venait de Madawaska, N. B.

On lit dans le *Canadien* :

Il circule une foule de rumeurs au sujet de la session du 13 août. Certains correspondants prétendent que le gouvernement a mandé aux députés ministériels de s'y rendre sans faute. D'un autre côté certains journaux, notamment le *Nouvel-Monde*, annoncent que la "réunion du Parlement au mois d'août promet d'être la fois très-importante et très-orageuse."

Toutes ces rumeurs sont, croyons-nous, complètement dénuées de fondement. On se rappelle que lors de l'ajournement des Chambres, Sir John A. Macdonald a positivement déclaré à l'opposition que le Parlement ne s'assemblerait au mois d'août que pour recevoir le rapport du comité, qui sera tout simplement déposé sur la table, sans discussion aucune, après quoi les députés des Communes se rendront au Sénat pour entendre le discours du trône, prorogeant les Chambres, discours qui sera probablement lu par une commission remplaçant le gouverneur. En un mot, il est entendu que les Chambres ne siégeront qu'une après-midi le 13 août, et comme nous ne sommes plus au temps de Cromwell, où les Chambres ne tenaient aucun compte des prérogatives royales, la session sera immédiatement terminée, puisque le gouverneur le voudra. Toutes les rumeurs sur la prétendue session du 13 août sont donc dénuées de fondement et fausses.

On lit dans *L'Union des Cantons de l'Est* :

Nous apprenons qu'une nouvelle société a acheté la manufacture de tannin de Drummondville, et que bientôt l'exploitation de cette industrie sera reprise au grand avantage des habitants du canton.

On lit dans le *Journal de Québec* :

Les négociations entamées, à Londres, pour la construction du chemin de la Rive Nord sont complètement manquées. Ce résultat est dû à l'action de la compagnie du Grand Tronc et de ses intéressés.

Nous devons ajouter qu'il y a ici des individus, dont les noms seront probablement bientôt rendus publics, qui étaient en correspondance constante avec les officiers du Grand Tronc et les mettaient au fait de toutes les choses de la compagnie, avant qu'elle-même put les faire connaître à ses propres agents à Londres.

Cependant, il n'y a pas lieu de se décourager, puisque des capitalistes américains ont offert aux entrepreneurs de mettre un million dans l'entreprise. Ce ne sera donc qu'un court temps d'arrêt, durant lequel Québec doit prendre patience.

Québec, 12 juillet.—Il paraît qu'en dépit de la vigilance déployée par la société protectrice des animaux, il y a encore des combats de coqs en cette ville. Il y a des amateurs tellement passionnés pour cet amusement cruel, qu'ils se rient de toutes les lois divines et humaines. On dit que la semaine dernière il y a eu un combat en règle, au faubourg Saint-Jean, entre des coqs champions de Montréal et de Québec. On peut toujours constater qu'il y a un grand point de gagné, c'est qu'aujourd'hui on procède dans le plus grand mystère, par la peur de la justice, et un peu probablement par la honte qui s'attache à ces sortes d'amusements que nous ont légués les temps barbares. Ce fait doit faire espérer que la chose finira par disparaître complètement d'au milieu des populations civilisées.—*Journal de Québec*.

Un ouragan a passé sur le Wisconsin. A Green Lake, plusieurs excursionnistes ont été surpris, sur le lac, par ce coup de vent; leurs embarcations ont chaviré, et 20 personnes ont péri.

MANUFACTURE DE GANTS.—Un certain nombre des principaux citoyens de Québec, à la tête desquels se trouve l'hon. Sir N. F. Belleau, donne avis dans la *Gazette officielle*, qu'ils s'adresseront de concert avec le comte Vander Straten Waillet, de Belgique, à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur pour obtenir des lettres patentes pour l'incorporation d'une compagnie dont le nom sera : "La manufacture de gants." Le siège des affaires sera à Québec.

Henri IV, disputant avec un autre ambassadeur d'Espagne, lui disait :

—Si le roi, votre maître, continue ses attentats, je prendrai les armes, et l'on me verra bientôt à Madrid.

—Pourquoi non ? répondit froidement l'Espagnol, François Ier y a bien été.

Le Liquide Rhumatique de Jacobs guérit l'engourdissement.

VARIETES.

Après avoir splendidement dîné dans un restaurant, un facétieux bohème fait appeler le chef de l'établissement.

—Vous est-il arrivé parfois, lui demande-t-il, d'avoir affaire à un pauvre diable hors d'état de vous payer?

—Ma foi, non, jamais.

—Si cela arrivait, que feriez-vous?

—Parbleu! je le ficherais à la porte avec mon pied quelque part, en lui recommandant de n'y plus revenir.

Notre consommateur se lève, enfonce son chapeau sur sa tête, et tournant le dos au restaurateur en entr'ouvrant les pans de sa redingote :

—Payez-vous, lui dit-il.

Un borne gageait contre un homme qui avait une bonne vue, qu'il y voyait plus que lui. Le pari est accepté.

—J'ai gagné dit le borgne, car je vous vois deux yeux et vous ne m'en voyez qu'un.

Un bossu, homme d'un rare esprit, se promenant dans un de nos jardins publics, fut exposé aux railleries de plusieurs petits fats qui le persiflaient d'une manière indécente sur sa physiologie et son maintien. Ils se disaient les uns aux autres :

—Mais regardé-le donc : comme il est fait! comme il est bâti! ne le prendrait-on pas pour un Esope?

—Cela doit être, répliqua le bossu, car je fais parler des bêtes.

Un jeune homme à moustache et en robe de chambre, ouvrant sa porte et parlant à un visiteur qui ressemble comme deux gouttes d'eau à un bottier :

—Monsieur, je ne vous remets pas.

Le bottier :—Au contraire, monsieur, vous me remettez tous les jours.

Un homme fort spirituel et très-recherché, M. Délessert, se faisait toujours attendre, pour quelque chose que ce fût. Quand on lui en faisait un reproche, il répondait :

—Que voulez-vous! ma mère m'a mis au monde deux heures trop tard, et je n'ai jamais pu regagner ces deux heures-là dans toute ma vie.

Henri Heine disait un jour à un peintre de son intimité :

—Cher ami, vous me trouvez un peu bête aujourd'hui; Y*** sort d'ici. Nous venons d'échanger nos idées.

—Je viens de faire mon testament, disait Henri Heine. J'ai légué toute ma fortune à ma femme, mais à condition qu'elle se marie tout de suite. De cette façon, je suis sûr qu'il existera du moins un homme qui regrettera ma mort.

Les députés de Marseille, voulant haranguer Henri IV, et mettre leur érudition à profit, commençaient leur discours par ces paroles : "Annibal partant de Carthage...." Henri IV, les interrompant, leur dit :

—Annibal partant de Carthage avait dîné, et je vais en faire autant.

A la foire Saint-Laurent, un charlatan avait écrit sur son échoppe :

"Ici, pour la bagatelle de deux sous, chacun de vous pourra voir la personne qui l'aime le mieux au monde.—Pour éviter la curiosité et les indiscretions, on n'admettra qu'une personne à la fois."

On entrant, et dans une baraque en toile rouge, on se trouvait en face d'une glace de Venise où l'on avait le plaisir de contempler sa propre image.

Charles II dut sa couronne aux services que lui rendirent plusieurs de ses sujets et surtout lord Shaftesbury. Le roi les oublia bientôt, et il ne fit rien pour ce lord. Un jour qu'il était avec lui, on annonça les députés d'Ecosse; le roi, fatigué de toutes leurs demandes, dit au lord :

—Faites le roi, et moi, je passerai pour vous.

Lord Shaftesbury harangua les députés :

—Messieurs, leur dit-il, ne soyez pas surpris si je n'ai encore rien fait pour vous; voilà lord Shaftesbury (en montrant le roi) à qui je dois ma couronne et à qui je n'ai pas encore donné la plus petite marque de reconnaissance.

Le maire.—Messieurs, j'ai une motion à vous soumettre et une subvention à vous demander.—Vous savez que les archives de la commune sont déposées dans une salle assez humide, et dont le plancher est fort avarié. Il y vient des masses de rats qui ne se font pas scrupule de dîner de nos archives. Ils en ont déjà mangé le tiers.

Cri d'horreur général.—Oh!

Le maire, continuant.—Je vous propose donc, messieurs, d'aposter quelqu'un à la garde de nos archives. Le sieur Grand-Jean sollicite cette place. Il se contentera d'appointements modiques,—soit 600 francs,—que votre patriotisme ne peut certainement refuser de voter.

Un conseiller municipal.—Pardon, monsieur le maire; mais je connais quelqu'un qui se fera un plaisir de garder nos archives à beaucoup meilleur marché.

Le maire.—Et qui ça? Je nommerai très-volontiers votre protégé à la place vacante.

Le conseiller municipal.—C'est bien simple : nommez mon chat.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCES.

A Montréal, le 11 courant, l'épouse de M. Amable Marion, fils, entrepreneur, a mis au monde une fille.

A Northampton, Mass., le 26 Juin, la dame de M. A. Parenteau, un fils.

DÉCÈS.

A Northboro, Mass., le 9 Juin, à l'âge de 48 ans, Dame Josephine Courtois, épouse de J. Desrosiers, sr., autrefois de Lanoraie, P. Q. Les journaux de Sorel voudront bien reproduire,

[Enregistré en conformité de l'acte concernant les droits d'auteur de 1868.]

LE CHEVALIER DE MORNAC

CHRONIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1664)

PAR JOSEPH MARMETTE

(Suite.)

La chose est toute simple. Je demeure au commencement de la rue Saint-Louis. Ce n'est qu'à quelques pas de chez M. Ruette d'Auteuil, et la ville étant habituellement assez tranquille, même à cette heure, j'ai cru pouvoir m'y rendre seule. Mais comme je m'engageais sur la place d'armes, j'ai remarqué qu'un homme se relevait de terre, au coin de la sénéchaussée. (1)

Instinctivement j'ai hâté le pas, sans courir, néanmoins ; car je ne suis pas peureuse. — Je le crois bien, sandis ! A la manière dont vous avez frappé l'Iroquois au visage, j'ai vu tout de suite que vous êtes, madame, d'un naturel fort déterminé.

— Quand j'ai vu qu'il allait m'atteindre, continua la jeune femme avec un sourire, je me suis mise à courir en entrant dans la rue du Fort, et... vous savez le reste. Si je ne me trompe, vous êtes étranger et, de plus, nouvellement arrivé : me sera-t-il permis de vous demander le nom de mon brave protecteur ?

— Robert du Portail, chevalier de Mornac, pour vous servir, madame.

— Ah ! mon Dieu !

— Mon nom est donc bien surprenant ?

— Pardon, monsieur, mais savez-vous que je crois que nous sommes cousins ?

— Cousins, madame ! Veuillez le ciel me gratifier inopinément d'une aussi charmante cousine, et je lui en voue une reconnaissance éternelle !

Comme ils étaient arrivés chez M. d'Auteuil, le son de leurs voix s'éteignit derrière la porte que l'on referma sur les deux visiteurs. (1)

CHAPITRE IV.

POTRAITS ET CARACTÈRES.

On se convaincra que l'élite de la société de Québec était, ce soir-là, réunie chez M. Ruette d'Auteuil, pour peu que l'on veuille bien prêter l'oreille aux noms des invités qu'un domestique annonce à mesure qu'ils arrivent.

Mais je dois mentionner d'abord le nom de la maîtresse de la maison, Mme d'Auteuil, née Claire-Françoise de Clément. C'était une personne de trente-six à quarante ans, de taille moyenne et d'un air fort distingué. Elle accueillait ses hôtes avec cette aisance et cette urbanité qui peut seule donner la naissance.

En premier lieu, parmi les invités, venaient Louis-Théodore Chartier de Lotbinière, lieutenant-général de la prévôté de Québec, sa femme Marie-Elizabeth d'Amours, et leur fils aîné, alors âgé de vingt-deux ans, René-Louis Chartier, qui devait être plus tard conseiller du roi et lieutenant civil et criminel. Puis, c'était M. le Vieux de Hauteville, lieutenant-général de la sénéchaussée, marié en 1654 à Marie Renardin de la Blanchetière, à laquelle il donnait en ce moment le bras. Apparaissaient ensuite les sieurs Le Gardeur de Tilly et Le Gardeur de Repentigny, le commis-général Charles Aubert, sieur de La Chenaye, M. Blaise de Tracolle, médecin, qui devait mourir l'année suivante, et bien d'autres dont j'oublie les noms : en tout une vingtaine de personnes de naissance et d'éducation qui composaient la majeure partie de l'aristocratie de Québec. Car il ne faut pas oublier que notre ville ne comptait alors que huit cents habitants, que l'immigration avait été bien lente jusqu'à cette époque, et que les autres personnages de naissance et de fortune qui firent ensuite marque dans la colonie ne devaient arriver, pour la plupart, que l'année suivante avec le beau régiment de Carignan.

De toutes les femmes qui composaient cette réunion, la plus jeune, la plus belle et la plus admirée était sans contredit Mlle Jeanne de Richecourt, celle-là même que Mornac avait préservée de la brutalité de l'Iroquois Griffed'Ours.

(1) Les salles et les bureaux de la sénéchaussée étaient placés dans une maison située en partie sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le palais de justice à Québec. Lorsque, plus tard, le palais de l'Intendant eût été bâti sur les bords de la rivière Saint-Charles, les bâtiments de la sénéchaussée furent abandonnés ; et, en 1681, l'emplacement, avec les ruines, fut donné par le roi aux Récollets, qui finirent par y transporter leur couvent. M. l'abbé Ferland.

(2) Pour appuyer d'une preuve irréfutable l'épisode qui termine le chapitre précédent, et montrer les déplorables effets que les boissons enivrantes causaient chez les Sauvages, je me permettrai de citer un fragment d'une lettre de la Mère de l'Incarnation à son fils : « Ces boissons, disait-elle, perdent tous ces pauvres gens, les hommes, les femmes, les garçons et les filles même ; car chacun est maître dans la cabane quand il s'agit de manger et de boire ; ils sont pris tout aussitôt de vertige et deviennent comme fous. Ils courent nus avec des épées et d'autres armes, et font fuir tout le monde ; soit de jour, soit de nuit, ils courent par Québec, sans que personne les puisse empêcher. Ils en ont fait de très-meurtriers, des violents, des brutalités monstrueuses et inouïes. »

Elle portait à ravir une délicieuse toilette. Une robe de soie rose emprisonnait sa taille svelte, mais riche, dans un corsage à longue pointe ; la jupe, ample et retroussée sur le devant par un nœud de ruban de satin, retombait en arrière sur une seconde jupe plus étroite, en soie verte et moirée, garnie de fines dentelles. Comme les manches de la robe se portaient alors très-courtes, celles de la chemise, terminées par des poignets de valenciennes, laissaient voir un avant-bras nu, blanc, ferme, modelé comme celui de la belle Madeleine au Désert du Corrège, et terminé par la plus aristocratique main du monde. (1)

Les dames canadiennes d'alors, nos vénérées aïeules, dont je veux ressusciter en mes œuvres la beauté, la jeunesse et les vertus héroïques, aimaient assez se décolleter, puisqu'il appert que Mgr de Laval dut leur défendre, par un mandement spécial, de venir à l'église les épaules et les bras nus. Ah ! ce n'est point la peine de jeter les hauts cris, mesdames ; car, malgré cela, nos chastes grand-mères valaient, pour le moins, autant que celles d'entre vous qui plissent la lèvre en me lisant, et dont le menton essaye en vain de se cacher sous leur collet haut monté.

Jusqu'ici ma plume a pu trouver des mots sans doute bien impuissants à donner une idée de la beauté gracieuse de Mlle Richecourt ; mais maintenant que mes yeux en sont arrivés à contempler sa figure, je me demande avec effroi s'il ne me faut pas renoncer à la peindre. Eh ! comment peindre avec des mots sans couleur ? C'est ici que l'écrivain se sent inférieur au peintre. Si tous les deux ont pour modèle un idéal qu'ils n'atteignent jamais, l'artiste, du moins, peut donner à sa toile une apparence de vie, des tons chauds, des traits distincts qui offrent aux yeux une image déterminée de sa pensée, de sa conception, de son rêve. Tandis que l'écrivain... Lisez plutôt les cent mille et un portraits d'héroïnes de tous les romans qui ont jamais été écrits, et citez-m'en dix, trois, un seul, qui donne au lecteur une idée nette de la femme que l'auteur a voulu représenter. Au contraire, le moindre croquis, fait par le plus petit des crayonneurs, n'imprime-t-il pas pour longtemps en votre mémoire les traits, l'ensemble d'un portrait sur lequel vous prenez la peine d'arrêter vos yeux durant quelques secondes ?

Puisque les plus belles phrases descriptives produisent un si pauvre effet, je ne me vais servir que des mots les plus simples pour décrire l'adorable figure qui est bien là, devant moi, me souriant dans le silence de la nuit, et que j'entrevois avec extase dans le nimbe radieux de la vive lumière de ma lampe. Alors on ne sera point tenté de rire de mes vains efforts, et l'on pourra même croire que, jaloux d'exposer aux yeux de tous cette vierge de ma pensée, j'en ai précieusement enfoui les traits divins en mon âme, pour les remettre un jour à Dieu, l'éternel dispensateur des belles inspirations.

D'abondants cheveux noirs, artistement frisés, après s'être joués, sur le sommet du front et sur les tempes, en arabesques capricieuses où l'art se montrait pourtant, jaillissaient en cascades et s'en allaient ruisseler sur ses épaules.

Encadré par ces boucles luxuriantes et soyeuses, le galbe ovale de son visage au teint digne de la plus fraîche blonde, ressortait ainsi que la blanche figurine des camées antiques éclate sur le fond bruni qui la fait si bien valoir. Sous le front un peu plus haut que ne le veut la statuaire classique, mais blanc et poli comme un marbre et laissant rayonner l'intelligence de la pensée, scintillaient des yeux d'un brun doré, dont l'éclair jaillissait, entre leurs grands cils soyeux, comme un vif rayon de soleil répercuté par l'eau limpide d'une source ombragée de longs roseaux doucement bercés par la brise. L'arc des sourcils s'accusait à peine ; on eût dit la trace légère du coup de pinceau d'une fée artiste. Le nez, au pur profil grec, laissait entrevoir de fines narines roses comme l'émail intérieur de ces beaux coquillages des mers du Midi. Quant à la bouche, fraîche telle qu'une fleur sous la rosée du matin et savoureuse comme la chair d'une pêche, lorsqu'elle s'entr'ouvrait pour sourire et laissait miroiter le brillant reflet de dents petites, régulières et plus blanches que le collier de perles qui s'enroulait, plus bas, autour du beau cou de la jeune fille, on aurait cru voir les lèvres vermeilles de l'un de ces chérubins qui sourient à la Vierge de Murillo, en l'emportant à Dieu sur leur phalange radieuse.

Si vous ajoutez aux détails de ses traits enchanteurs une expression de suprême dignité, avec le grand air de reine que lui donnait sa belle taille, vous aurez comme une idée, comme un rêve des exquises perfections physiques de Mlle Jeanne de Richecourt.

Pour ce qui est de ses qualités morales, la

(1) A ceux de mes lecteurs qui trouveraient la toilette de mon héroïne un peu somptueuse pour l'époque reculée que je veux peindre, je vais citer quelques lignes écrites par le baron de La Hontan, qui vint au Canada seulement quelques années plus tard.

Les gentilshommes qui sont chargés d'enfants et surtout de filles, sont obligés de vivre d'économie, pour subvenir aux dépenses des habits magnifiques dont on les voit parés ; car le faste et le luxe régnent autant dans la Nouvelle-France que dans l'Ancienne. Il faudrait, à mon avis, que le Roi fit taxer les marchandises à un prix raisonnable, et qu'il défendît aux négociants de ne vendre ni brocards, ni franges, ni rubans d'or et d'argent, non plus que des points et des dentelles de haut prix. *Nouveaux Voyages*, tome I, lettre IX, page 67.

suite du récit fera voir que son âme était digne d'habiter un si beau corps. Car jamais le Créateur n'aurait pu se décider à gâter une aussi riche organisation en la dotant d'un esprit médiocre dans la pensée comme dans les actions généreuses.

Mademoiselle de Richecourt était orpheline, et bien courte était son histoire, du moins ce qu'on en savait dans le pays.

Quatre années auparavant (elle n'avait que seize ans alors) Jeanne était débarquée d'un vaisseau qui arrivait de France, avec un vieillard à l'air morose et souffrant. C'était son père. Durant les quelques mois qui suivirent son arrivée, le vieillard vécut fort retiré avec sa fille, ne voyant à peu près personne, excepté toutefois M. Claude Petiot des Corbières, chirurgien, qui le visitait tous les jours. Par l'indiscrétion d'une servante on sut bientôt que M. de Richecourt souffrait de blessures graves. Étaient-elles récentes, ou les fatigues de la traversée, qui avait été fort longue, les avaient-elles rouvertes ? Voilà ce qu'on ignorait pourtant. Toujours est-il que, six mois après son arrivée dans le pays, le vieillard s'éteignit entre les bras de sa fille et entouré des soins de M. des Corbières. Avant de mourir, il pria le chirurgien de placer Jeanne dans une bonne famille de Québec, en évitant toutefois de la confier à des personnes dont le rang trop élevé attirerait sur elle l'attention des étrangers que leur noblesse ou leurs dignités mettaient immédiatement en rapport avec l'aristocratie de Québec. Quel était le but du mourant en agissant ainsi, c'est ce que nous saurons probablement plus tard.

M. des Corbières, qui était garçon et n'aurait pu prendre chez lui Mlle de Richecourt, la confia à Mme Guillot, née d'Abancour, veuve de M. Jean Jolliet et remariée, depuis 1651, à M. Godfroy Guillot, qui venait de mourir et de la laisser libre une seconde fois, à l'époque où l'on va voir se nouer ce drame (1664) ; puisque nous constatons que l'infaillible veuve devait convoler en troisièmes noces, le 6 novembre 1665, avec M. Martin Prevost. M. des Corbières connaissait bien Mme Guillot, vu que l'on remarque, dans un acte notarié, que le chirurgien était présent au contrat de mariage de François Fortin et de Marie Jolliet, fille du premier lit de Mme Guillot. (1)

Mlle de Richecourt avait déjà reçu une éducation supérieure dans l'un des meilleurs couvents de France. Cependant elle voulut entrer au pensionnat des Ursulines. La mort de son père l'avait tellement abattue, découragée, qu'elle eut d'abord l'idée de s'y faire religieuse. Mais le temps qui use tout, même la douleur, la vue des austérités et de la vie monotone du cloître, lui révélèrent bientôt ses vraies inclinations. Elle se sentait attirée vers une existence plus brillante. Le peu qu'elle avait entrevu du monde avant de quitter la France lui rappelait maintenant qu'elle était née pour en goûter les plaisirs ou du moins pour prendre part à ses agitations. Comme elle était douée d'une âme ardente, d'une imagination romanesque et de ce chevaleresque esprit qu'elle tenait des comtes de Richecourt, ses aïeux, dont les hauts faits remontaient par delà les croisades, c'était évidemment un horizon moins borné que les murs d'un couvent qui devait contenir cet ardent caractère. A part cela, en fille noble et de grande lignée, Jeanne aimait passionnément la toilette, goût encore très-opposé au vœu de pauvreté monastique. Qu'on veuille bien ne lui pas reprocher ce penchant ; elle avait été élevée dans le luxe, et son père, qui avait dû jouir d'une grande fortune en France, avait laissé d'assez bons revenus à sa fille pour lui permettre de vivre, au Canada, selon sa naissance et sa fantaisie. Aussi, chaque année, faisait-elle venir ses toilettes de France. Étant jeune et belle, n'était-il pas dans l'ordre qu'elle eût le goût du beau.

On conçoit qu'avec de pareilles dispositions Mlle de Richecourt ne pouvait pas rester longtemps au couvent des Ursulines. Elle en sortit au bout d'une année, comme elle allait avoir dix-huit ans.

Sur les entrefaites, M. des Corbières étant retourné en France, Jeanne qui ne pouvait l'y suivre, pour des raisons que nous connaissons avant longtemps, se trouva presque seule et sans conseil. Car à l'affection qu'elle portait à sa fille adoptive, Mme Guillot, chez laquelle vivait Jeanne, joignait un sentiment de délicate déférence pour cette jeune personne d'une position plus élevée que la sienne, et cela d'autant plus que la demoiselle de Richecourt payait royalement à la bonne dame et sa pension et ses soins attentifs. Jeanne étant donc livrée presque à elle-même, accepta avec empressement les invitations que sa beauté, sa jeunesse et sa fortune lui valurent aussitôt des meilleures familles de Québec. En quelques mois ce fut elle qui donna le ton à la petite société de la capitale. On se rangea volontiers sous la loi de la belle enfant, qui semblait née pour régner sur les esprits et les cœurs.

Elle n'avait pourtant pas été sans se rappeler les recommandations que son pauvre père lui avait faites, sur le lit de mort, de vivre retirée le plus possible et d'éviter la rencontre des personnes de qualité qui viendraient de France. Mais l'insouciance de la jeunesse, la passion que Jeanne avait de briller, lui avaient bientôt fait, sinon mépriser, du moins négliger les sages conseils de M. de Richecourt.

(1) Dictionnaire généalogique de M. Tanguay, au mot Petiot (Claude.)

Hélas ! elle devait avant longtemps regretter son imprudence. A peine y avait-il un an qu'elle faisait ainsi l'ornement de la société de Québec, lorsqu'un certain M. de Vilarme se mit à lui faire la cour. Cet homme arrivait de France et se faisait passer pour un voyageur curieux d'étudier les mœurs des tribus indigènes et la nature du Canada.

Mlle de Richecourt ne prêta pas grande attention aux soins pressés du nouveau venu, et le traita avec d'autant plus d'indifférence qu'il était âgé de quarante ans et laid plus que de raison. Cinq coups de plume suffirent pour le peindre. Pierre de Vilarme était petit, gros, rouge de figure, de barbe et de cheveux. Sa bouche était épaisse et son nez camus. Ses yeux d'un gris sale louchaient affreusement sous un front bas et ridé. Rien de franc ni d'ouvert dans ce vilain visage, qui ne trahissait au contraire que fourberie et méchanceté. Ce n'était pas, on le voit, un homme à produire quelque impression favorable sur la belle Jeanne de Richecourt.

Tant qu'il sut se tenir sur la réserve et ne lui point parler directement d'amour, Jeanne, qui avait bon cœur, supporta les assiduités de M. de Vilarme. Mais un jour qu'elle était seule dans son appartement, chez Mme Guillot, et qu'il osa demander la main de la jeune fille, celle-ci ne sut plus se contenir et le pria de porter ailleurs ses attentions.

Comme le sieur de Vilarme insistait trop, elle lui dit qu'il l'ennuyait et qu'avec un peu d'esprit, il aurait dû s'apercevoir depuis longtemps qu'elle ne voudrait jamais être sa femme.

Jeanne avait cru déconcerter son disgracieux admirateur. Au contraire, celui-ci, qui s'était jusque-là composé un maintien souriant et soumis, lui avait soudain saisi le poignet, s'était brusquement rapproché d'elle. Puis il lui avait parlé pendant cinq minutes à voix basse, en serrant à le broyer ce frère poignet de jeune fille, et s'en était allé sans attendre de réponse.

Mme Guillot était entrée sur ces entrefaites, et avait trouvé Mlle de Richecourt hors d'elle-même et la figure baignée de larmes.

Ce que cet homme lui avait dit était donc bien terrible !

A partir de ce jour, M. de Vilarme ne se montra plus chez Mme Guillot ; mais Jeanne ne pouvait faire un pas au dehors sans rencontrer sur son chemin ce vilain homme. Était-elle invitée quelque part, elle était sûre de l'y trouver aussi. Bien qu'il ne s'approcha presque plus de Mlle de Richecourt, l'observait d'un œil tellement tyrannique, qu'elle osait à peine accepter les plus simples hommages des quelques jeunes gentilshommes de la colonie, qui, va s'en dire, s'empressaient autour d'elle. Bien plus, dès que M. de Vilarme apparaissait dans une réunion où se trouvait Jeanne, celle-ci changeait de couleur et se montrait si troublée, si contrainte, qu'on ne fut pas longtemps à le remarquer.

Il y avait une année que durait ce manège, pendant laquelle Mlle de Richecourt refusa deux fort bon partis, et l'on chuchottait partout sur les singulières relations qui pouvaient exister entre le sieur de Vilarme et Mlle de Richecourt, lorsqu'elle fit son entrée chez M. Ruette d'Auteuil, accompagnée du chevalier Raoul de Mornac. C'était le soir du 18 septembre 1664.

A peine le chevalier était-il revenu de la surprise où la brusque déclaration de parenté de Mlle de Richecourt l'avait jeté, et allait-il entrer dans la salle où la société se trouvait réunie, que Jeanne se pencha vers Mornac et lui dit rapidement à l'oreille :

— Je suis la fille de feu le comte Jean Richecourt. Tâchez, mon cousin, de vous trouver seul un moment auprès de moi durant la soirée. Il faut absolument que je vous parle. Il y va de mon bonheur, de ma vie peut-être. Un grand danger me menace, et je compte, pour le conjurer, sur vous, que l'ange gardien de notre famille a sans doute envoyé vers moi.

Comme ils arrivaient à la porte de la salle, Mlle de Richecourt laissa le bras de Mornac et entra, suivie de ce dernier, qui se disait :

— Sande diou ! il paraît que les aventures ne me manqueront pas en ce pays.

Fidèle à son poste, le sieur de Vilarme était déjà rendu chez M. d'Auteuil. Mlle de Richecourt s'approcha de la maîtresse de la maison, et lui dit, après l'avoir saluée fort amicalement :

— Permettez-moi, M. l'ame, de vous présenter mon cousin, M. du Portail, chevalier de Mornac, arrivé de France aujourd'hui même.

En prononçant les mots *mon cousin*, Mlle de Richecourt lança un regard de défi à Pierre de Vilarme, qui pâlit et se mordit les lèvres.

Il paraissait connaître le chevalier et semblait moins que charmé de cette rencontre imprévue.

— Je suis ravie de vous voir chez moi, monsieur le chevalier, répondit Mme d'Auteuil avec un sourire des plus gracieux, vu qu'elle avait une fille, mademoiselle Charlotte-Anne, bientôt en âge d'être mariée. Mon mari m'a fort avantageusement parlé de vous ce soir. Ne vous êtes-vous pas rencontrés au château ?

— Oui, Madame, répliqua Mornac, et nous avons même failli nous rompre le col ensemble.

— Mais ; savez-vous que vous avez été bien près de vous tuer ?

— C'est décidément aujourd'hui la journée des aventures, dit Mlle de Richecourt, que Mme d'Auteuil venait de faire asseoir auprès d'elle.

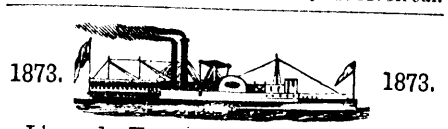
TELEGRAPHIE.

Les jeunes gens et les demoiselles qui désirent se qualifier pour remplir les nombreuses positions qui seront offertes au printemps sur les diverses lignes télégraphiques, sont invités à se présenter de suite à l'Institut Télégraphique de la Puissance, No. 75, Rue St. Jacques.

"A. M. MORGAN, Propriétaire de l'Institut Télégraphique de la Puissance." "MONSIEUR.—La présente est pour certifier que seulement huit semaines d'étude et de pratique dans l'Institut Télégraphique de la Puissance m'ont mis en état de recevoir les messages au taux de 23 mots à la minute, et que je considère le système que vous y suivez comme très excellent.

"S. J. OSGOOD." Le cours régulier est de trois mois; mais comme on le voit par le témoignage ci-dessus, les personnes qui ont beaucoup d'aptitude peuvent se qualifier en bien moins de temps.

"J. V. MORGAN, Propriétaire." 4-28-75, RUE ST. JACQUES, Montréal.



Ligne de Vapeurs de la Malle Royale, DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA RIVIERE OUTAOUAIS.

LIGNE DE JOUR ET DE NUIT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Vapeur neuf en fer "Peerless," Capt. A. Bowin. Vap. ur "Prince of Wales," Capt. H. W. Shepherd.

Les Passagers partent par les convois de 7 a. m. et 5 p. m. pour Lachine par le chemin de fer, et font connection avec les vapeurs "Prince of Wales" et "Princess" pour Ottawa et places intermédiaires.

Les Passagers laissent Ottawa à 7 a. m. et 5 p. m. par les vapeurs "Peerless" et "Queen Victoria," pour Montréal et endroits intermédiaires.

Les Passagers qui laissent Ottawa par le vapeur du soir descendent les Rapides.

Nuis Passagers pour tout le parcours ne sont pris sur le bateau du Samedi soir.

Le confort et l'économie de cette ligne ne peuvent être surpassés, tandis que la route est une des plus pittoresques au Canada. Les Touristes seront enchantés de ce voyage.

Le Fret pour tous les endroits sur l'Outaouais expédiés direct sans aucun délai.

On peut se procurer des Billets simples et de retour au Bureau de la Compagnie, 13 rue Bonaventure; au Dépôt du Grand Tronc, Montréal; et au Bureau, Quai de la Reine, Ottawa.

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE. (Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude.

Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-25zz

HOTEL SAINT-LOUIS, KAMOURASKA

LE SOUSSIGNÉ informe les Touristes qu'il vient d'ouvrir le grand Hôtel tenu par Mme. Smith depuis six ans. Il a fait à cet établissement les réparations nécessaires pour qu'il demeure une maison de première classe.

Le vapeur "Clyde" fera régulièrement deux voyages par semaine. Le quai n'est qu'à quelques pas de l'Hôtel.

Le vapeur "Clyde" fera régulièrement deux voyages par semaine. Le quai n'est qu'à quelques pas de l'Hôtel.

A. E. TALBOT, propriétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour des travaux à Ste. Anne, Rivière des Outaouais," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, le QUINZIÈME jour de Juillet prochain, pour la confection d'un chenal à travers le haut-fond au pied du Rapide St. Anne, Rivière des Outaouais.

On pourra voir les plans et devis des travaux en question à ce Bureau et au Bureau du Canal Lachine, Montréal, le et après MERCREDI, le DEUXIÈME jour de JUILLET, où l'on pourra se procurer des blancs imprimés de soumissions et autres informations.

Les signatures de deux personnes solvables et responsables résidant dans la Puissance, voulant se porter garants pour l'accomplissement du contrat, doivent être apposées à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 21 Juin 1873. 4-27-c



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées, "Soumissions pour travaux aux Rapides Culbute," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, le 15ème jour de JUILLET prochain, pour la construction d'une jetée et de deux écluses, aux Rapides Culbute, sur la Rivière Ottawa.

On peut voir les plans et devis, à ce bureau et au bureau du Canal Lachine, Montréal, où des blancs de soumission seront fournis.

Toutes les soumissions devront être faites sur des blancs, et à chaque soumission devront être apposées les signatures de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance et voulant se porter garants du parfait accomplissement du contrat.

Le Département ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 27 Juin, 1873. 482-b

Loterie Ville-Marie.

Le jour du tirage a été fixé au 1er août prochain. Je prie en conséquence ceux qui ont des billets en mains pour vendre tant à la ville qu'à la campagne, de vouloir bien faire leur rapport d'ici au 25 juillet courant, afin de donner le temps de préparer la liste pour le tirage.

Permettez-moi de vous informer que le prix de \$10,000 de la loterie de St. Jean, N. B., ainsi que plusieurs autres prix ont été gagnés par des personnes de cette ville.

Ceux qui veulent participer au tirage doivent s'empresser de prendre des billets, il y en a à vendre dans les pharmacies et chez les Agents de journaux ainsi qu'à différents endroits de la ville et au bureau du soussigné, No. 5, Rue St. Sacrement.

J. H. DUMESNIL, Gérant. 428-b Montréal, 1er Juillet 1873.

Loterie Ville-Marie.

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000 BILLETS A \$1.00 Chaque.

Table with 2 columns: Description of prizes and their values. Includes items like 'Une propriété [Rue du Bassin, Montréal]', 'Deux lots de terre [Rue St. Denis et Tan-naries]', etc.

Mille dix prix valant.....\$21,200 00

DONS:

- 1-A l'Evêque de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale. 2,000 00
2-Pour venir en aide à la construction de la chapelle de N.-Dame de Lourdes... 1,000 00
3-Aux pauvres [Société St. Vincent de Paul]... 1,000 00
4-Aux Sœurs du Bon Pasteur... 500 00
5-Aux Sœurs de la Providence... 500 00
6-Aux Oblats... 500 00
7-Aux Sœurs de la Miséricorde... 500 00
8-Aux Sœurs de la Miséricorde... 500 00
9-A la Colonie Populaire... 500 00
Total: \$7,000 00

Des Agents responsables sont demandés.

Chaque personne qui vendra dix billets aura le gain gratuit. Les argentés seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêque de Montréal.

Le soussigné devra chaque semaine faire un dépôt des argentés des billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le Nouveau-Monde, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagné du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal susdit, sont priés d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois prêtres, et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données en prix sont au nom de l'Evêché qui en passera le titre au gagnant aussitôt après la loterie, en par le gagnant payant le coût du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné. POUR \$10 ON AURA 11 BILLETS. 20 " 22 " etc.

Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port. S'adresser à G. H. DUMESNIL, Gérant et Trésorier de la Loterie Ville-Marie, No. 5, Rue St. Sacrement. Montréal, 22 Janvier. 4-7 tf

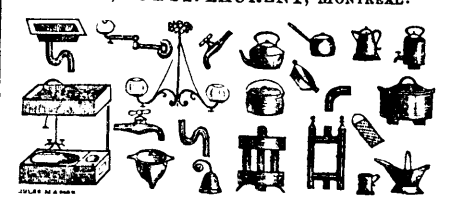
DAY & DEBLOIS.

FONDEURS ET MANUFACTURIERS, No. 114 à 120 RUE ANNE, GRIFFINTOWN, MONTREAL.

EXECUTENT toute espèce d'ouvrages pour bâtisse, savoir: Colonnes, Corniches, Consoles et fonte pour machinerie faite à ordre. Aussi un assortiment complet d'articles: Bains, Caps de cheminées, etc. Aussi toute espèce de Patrons, Sculptures et réparations faites à ordre sous le plus court délai, à bas prix. 4-21 l

\$5 à \$20 par jour. Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adressez: G. STINSON & CO., Portland, Maine. 4-20 zz

GEORGE YON, MARCHAND DE POELES, GLACIERES, REFRIGERATEURS; PLOMBIER ET FERBLANTIER. NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

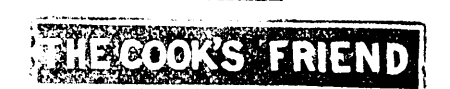


G. Y. a maintenant en mains un assortiment très-considérable de Poèles de cuisine pour bois et charbon, de toutes les grandeurs, depuis No. 6 jusqu'à No. 10; il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses.

L'assortiment de glaciers est aussi bien varié et à des prix très modérés. Toutes sortes d'ustensils nécessaires pour l'usage de la maison. Toute commande concernant les lignes de plumbage et de ferblanterie seront exécutées avec soins et promptitude.

Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs. 4-13 x.

POUDRE ALLEMANDE, SUBNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERIS RESPECTABLES. 3-38 xx.

ARTICLES POUR LA SAISON.

BAINS, GLACIERES, SABOTIERS, COUVERTS EN FIL DE FER, POTS ET VASES pour Eau à la glace, CASSE-GLACE, etc., etc.

Couchettes en fer, Corniches et ornements de Rideaux, Fouets Brevetés pour la crème et les œufs, ustensils de cuisine améliorés.

L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG, (Enseigne du Cadenas d'or.) 4-24

KAMOURASKA, KAMOURASKA.

LES TOURISTES désirent retenir, pour la saison des Bains, un MAGNIFIQUE LOGEMENT, pouvant recevoir une famille nombreuse, situé à proximité du Bureau de Poste et du Bureau de Télégraphie à Kamouraska, sont priés de s'adresser à

JOS. G. PELLETIER, N. P. Kamouraska, 19 Mai 1873. 4-22 e

"THE CANADIAN PATENT OFFICE RECORD AND MECHANICS' MAGAZINE."

LE SOUSSIGNÉ vient de commencer la publication, en langue anglaise, d'une revue mensuelle, portant le titre ci-dessus, destinée spécialement à faire connaître, au moyen de dessins et de spécifications les nouveaux brevets accordés par le Bureau des Patentes à Ottawa.

Cette revue, publiée sous le contrôle immédiat et avec la sanction de l'Honorable Commissaire des Brevets pour la Puissance du Canada est appelée à faire un bien immense parmi les classes ouvrières et industrielles, et devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui ont à cœur le progrès des arts et des sciences en ce pays.

C'est une publication éminemment utile à tous; aux Inventeurs, aux Artisans, aux Manufacturiers, aux Agriculteurs, aux Apothicaires et Pharmaciens, aux Agri-culteurs.

La partie officielle ayant pour titre: "The Canadian Patent Office Record," se compose de 16 à 32 pages de dessins et spécifications des inventions brevetées à Ottawa; l'autre partie, non-officielle et qui est comme le complément de la première, est intitulée: "The Mechanics' Magazine" comprend 32 pages d'articles et nouvelles scientifiques et industrielles, illustrés à l'aide des procédés spéciaux à ma maison.

Le prix d'abonnement n'est que \$1.50 par année, payable invariablement d'avance. Pour cette bague on aura à la fin de l'année un magnifique volume de 600 à 650 pages de matières instructives et intéressantes sur les arts et métiers.

Des numéros spécimens sont fournis gratis sur demande. GEO. E. DESBARATS, Editeur-Propriétaire.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues à ce bureau, jusqu'à LUNDI, le 21ème jour de JUILLET courant, à MIDI, pour fournir le charbon de terre nécessaire au chauffage des Bâtiments Publics, Ottawa.

On peut voir la spécification à ce bureau ainsi qu'au bureau de l'Ingénieur du Canal Lachine, à Montréal, le et après VENDREDI le QUATRE JUILLET, ou toute autre information nécessaire sera donnée.

Les signatures de deux personnes solvables et responsables voulant se porter cautions pour l'exact accomplissement du contrat, doivent être apposées à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 23 Juin 1873. 428-b

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20zz

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., BOSTON E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., BOSTON, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEO. WOOD & CIE., BOSTON, E. U.; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans.

THOMAS A. HAINES, gérant. Assortiment sp. lendide de Pianos et Orgues. Pianos à louer, Pianos échangés Orgues à louer.

Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles. Rappelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets."

Les instruments à meilleur marché dans Montréal. 3-42z

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 5 avril, 1873. L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pourcent. R. S. M. BOUCHETTE, Com. issaire des Douanes. 4

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. 4-27zz (Établi en 1859.)

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins

CLUBS.

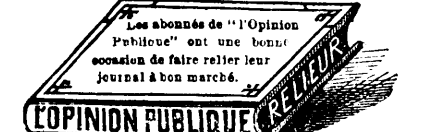
Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.

Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent, par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319 MONTREAL.

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



Les abonnés de "L'Opinion Publique" ont une bonne occasion de faire relire leur journal à bon marché. PORTE VOISINE DU No. 57 RUE ST. GABRIEL MONTREAL. 3-49zf

"L'OPINION PUBLIQUE." Journal Politique et Littéraire

Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$3.00 par année. Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins.

Envois par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES: 10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE--ATTENTION! Les frais de Poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de Poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à GEORGE E. DESBARATS, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.